

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

AU SALON

A certains damoiseaux, à quelques demoiselles
J'offre mes derniers vers ; et fi de leur pardon,
Fî des qu'en diront-ils, fi des qu'en diront-elles,
Ils doivent aujourd'hui passer sous mon crayon.

Je suis bien froid pourtant ! Point " de flamme secrète " !
" Ainsi, me dit Boileau, laisse-les, n'écris pas. "
Hola, Maître, faut-il sentir comme poète ?
Prosaïque sujet n'exige qu'un compas ?
Tout comme eux au salon, je me ferai *capable*
Et soigneraï mes mots comme ils soignent les leurs ;
Puis si d'un tel effort je vous semble coupable,
J'aurai toujours bien pris leurs pinceaux, leurs couleurs.

Mais je songe ; ... à vingt-ans, pourquoi rompre en visière
Avec ces beaux enfants de notre antique aieul ? ...
Vite, faisons la paix, puisque sous ma bannière,
Au combat et chez moi, je risque d'être seul !
Hélas je le vois bien, le traité d'étiquette
Sera le seul *traité* ; point de conditions !
Ainsi galant le veut, ainsi le veut coquette :
" Vous signerez, monsieur, à nos réunions. "

En ce moment critique, ô mânes de Voiture,
Aiguisez mon esprit et dilatez mon cœur :
Je ne dois plus parler qu'avec nombre et mesure !
Sur mes livres enfin mettez votre douceur,
A tout événement ! j'y suis.

Chacun s'occupe

A bien poser d'abord, à tirer le mouchoir ;
La belle avec grand soin fait dépasser la jupe,
Sourit, toussé, éternue avant que de s'asseoir
Un quart d'heure durant, tous ne savent que dire :
" Que le temps est bien beau, que le temps est mauvais !
" Que c'est le plus beau jour, qu'il n'en fut point de pire !
" Qu'un semblable peut-être on n'en verra jamais ! "
Ce datisme ordinaire ayant rompu la glace,
A chacun d'aborder quelque piquant sujet :
La toilette sans doute a la seconde place,
La toilette ! c'est tout pour fille et freluquet !

Suit donc la kyrielle
 De gants, de falbala,
 De galons, de dentelle,
 De soie et d'alpaca,
 De poudre, de frisées,
 De fard et de couleurs,
 De robes, de coiffures
 De pommade et d'odeurs !
 Et même avec courage,
 Riant, parla-t-on
 De taille et de corsage,
 De jupe et de jupon !

Nos damoiseaux alors ne voyant que rivales
 Sur un si beau sujet veulent aussi parler !
 Certes ! ils parleront ! Nouveaux Sardanapales,
 Qu'on passe la quenouille, ils pourront tous filer !

De toilette au prochain le passage est facile :
 La chose est bien connue et le moins éloquent, —
 A parler — *en canon* n'en est pas moins habile.
 Et puis qui n'a personne à passer sous la dent ?

L'on dit : “ telle mal s'habille,
 “ Tel ne sait pas s'habiller,
 “ Et telle est bien difficile
 “ Et tel ne veut que briller,
 “ Une telle est vieille fille
 “ Et tel n'est qu'un vieux garçon,
 “ Telle autre bien trop babille
 “ Et tel n'a pas de façon,
 “ Telle ? mais qu'elle est hautaine !
 “ Et tel ? comme il est hautain !
 “ Telle autre ? est-elle vilaine !
 “ Un tel ? Dieu ! qu'il est vilain !

Pour suite à cet effort, l'us est qu'on se repose :
 En brave on s'est battu ! Nos lâches sont lassés.
 Pourtant, si par hasard, quelqu'un restait morose,
 L'on reprendrait je crois pour qu'il en dît assez.

Très court est le repos : demandes de musique
 A toutes les beautés, demandes de chansons
 A chacun des messieurs ; mais après la critique
 L'on ne se produit point sans nombre de façons.

“ S'il vous plaît, mademoiselle,
 “ Oh ! s'il vous plaît un morceau ?
 “ A vous Monsieur, répond-elle,
 “ D'exécuter du nouveau.

Ici, la belle a le rhume,
Là, Monsieur est oppressé,
Et pour suivre la coutume,
Le plus fat s'est empressé
De donner fade tournure
Aux refus, aux compliments,
L'on donne enfin sans mesure,
A temps comme à contre-temps.

D'esprit, de beau savoir et de bon ton quelle somme !
Ah ! je ne veux plus vivre ailleurs qu'en vos salons !
Un saint auteur disait en revenir moins homme,
Mais les façons d'alors n'étaient pas vos façons ! !

MAXIMILIEN COUPAL.

LE DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE.⁽¹⁾

MONSIEUR LE DIRECTEUR.

L'hiver dernier, comme nous parlions ensemble du *Dictionnaire généalogique* de l'abbé Tanguay, vous me dites : " C'est une œuvre de Titan. Les connaisseurs l'apprécient fort ; malheureusement le public l'ignore beaucoup trop. A votre loisir, veuillez donc nous écrire un article pour nous aider à en répandre la connaissance."

Monsieur, voici l'article : Il s'est fait attendre un peu, mieux vaut tard que jamais. Les loisirs, voyez-vous, sont rares dans notre état ; avant l'accessoire, le principal. Je ne vous envoie, je le sais, qu'une goutte d'eau ; mais les gouttes d'eau, dit le proverbe, forment les ruisseaux, et les ruisseaux les rivières.

Maintenant que dire de ce dictionnaire ? Patience de travail, difficultés d'exécution, utilité de l'ouvrage soit pour les particuliers, soit pour l'état, soit pour l'église, tout a été dit, et mieux que je ne le saurais faire. La plume en suspens, l'esprit en arrêt, j'attendais qu'Apollon soufflât dans mes voiles. L'espace à parcourir ne manquait pas, il me paraissait trop vaste.

Enfin, pensais-je, par devers moi, pourquoi ne pas raconter les services personnels que le dictionnaire m'a rendus ; comment, en maintes occasions, il m'a fourni le fil mystérieux pour me conduire à travers les secrets d'un labyrinthe inextricable. Ce récit aura du moins le mérite d'être nouveau, et le nouveau est chose si rare sous le soleil, *nil sub sole novum*. Sans doute, le sujet de mes recherches n'est pas très intéressant, pour tout cela en est-il moins probant ? Ce n'est pas la faute de l'instrument, je veux dire du livre, si je ne l'ai pas fait servir à fouiller une mine plus précieuse. Et quant à la preuve que je vais donner, je puis répéter à la suite de Musset : " Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre."

Un jour il me prit fantaisie de bâtir mon arbre généalogique ; et pourquoi pas ? Les Campbell ont bien le leur, qui plonge ses racines dans l'obscurité des temps. Sont-ils, plus que vous et moi, sortis de la cuisse de Jupiter ? Non, non. Nous descendons tous d'un même ancêtre.

(1) Cet article avait été écrit pour un journal de cette ville.

De ce bon père Noé,
 Patriarche digne,
 • Que Dieu nous a conservé
 Pour planter la vigne.

Mes aïeux, pour cinq générations consécutives, ont été des habitants vêtus d'étoffe du pays, coiffés d'une tuque bleue, abattant les arbres, défrichant leur terre, cultivant un sol qui leur appartenait, libres sur leur ferme, indépendants chez eux. Peut-il y avoir, pour un canadien, une noblesse plus solide ?

Roy ne suis, ne prince, ne duc aussi ;
 Je suis le sire de Coucy.

Je savais que mon père s'appelait Jean-Baptiste, et mon grand père Jean-Baptiste Cyrille. Pour remonter plus haut, je consultai les registres de Sainte-Geneviève, une de mes paroisses natales. Car j'ai trois paroisses natales : l'Isle Bizard, où demeuraient mes parents avant ma naissance, Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Isle, où je naquis en passant, et Sainte-Geneviève, où j'ai été élevé.

Donc, je remontai le cours des registres de Sainte-Geneviève jusqu'à leur source, jusqu'en 1641 ; et j'y découvris que mon bisaïeul se nommait Jean-Baptiste, et mon trisaïeul Clément. Le dit Clément était marié à Marie-Placide Dubois, comme il appert par les actes de baptême de ses nombreux enfants et par son acte de sépulture : "Ce vingt-neuf mars mil sept cent soixante, a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Clément Proulx, décédé le jour précédent, âgé d'environ cinquante ans, époux de Marie-Placide Dubois." De qui était-il fils, je ne trouvai rien qui me l'indiqua : la trame de l'ascendance était rompue.

* * *

Bloqué comme je l'étais de tous côtés, je me décidai à écrire à M. Tanguay, lui donnant les renseignements que j'avais pu recueillir. Il me répondit par la lettre suivante :

" Mon ami, changez votre nom. Voici quel est votre premier ancêtre sur la terre du Canada : " Le 2 mars 1699, à Québec, a lieu le mariage de Jean Treaux, né vers 1651, fils de François Préaux et de Martine Fermière de Pertuis, diocèse de Nantes, à Marie Fleury, fille de François Fleury et de Jeanne Gilles. "

—Oui, oui, me dis-je, très-bien, très-bien ; mais ceci n'est pas prouvé. On ne change pas de nom, comme on change de chemise. Je veux en avoir le cœur net, allons voir à Québec.

Avant de partir, j'ouvris le Dictionnaire Généalogique, premier volume, à la page 498, et je copiai ce qui suit : " Jean Preaux, né en 1651, fils de François Preaux et de Martine Fermière, de Perthuis évêché de Nantes, épouse de Marie Fleury le 2 mars 1699, et est inhumé à Charlesbourg le 22 mai 1711. Ses enfants sont : Jean, baptisé en 1700, marié le 29 avril 1729, à Suzanne Leduc, à Lachine; François, baptisé le 6 et enterré le 7 septembre 1702, à Charlesbourg; Clément, baptisé le 8 décembre 1703 à Charlesbourg; Marie-Catherine, baptisée le 9 février 1707 à Charlesbourg; et Jacques, baptisé le 16 février 1710, aussi à Charlesbourg."

Ce Document à la main, je consultai les registres de Notre-Dame de Québec, et ceux de la paroisse de Charlesbourg; je levai tous les actes de naissance, de mariage et de sépulture dont je viens de faire mention. Le tout se trouva exact. Pour le Dictionnaire c'était un bon point, les noms et les dates n'avaient subi aucune altération en passant des registres dans les bulletins de l'abbé Tanguay non plus que des bulletins aux galées de l'Imprimeur; c'était peu de chose pour la solution de mon cas.

Il y avait bien, parmi les enfants de Jean Preaux, un nommé Clément qui aurait pu être mon trisaïeul. Né en 1703, il aurait eu cinquante sept ans en 1760; à cette date, le registre de Ste-Geneviève donne à Clément Proulx *environ* cinquante ans. Le curé aurait-il fait une erreur de sept ans? Comment ce Clément, né aux environs de Québec, serait-il venu s'établir et mourir aux environs de Montréal? Erreur sur l'âge, distance considérable entre le lieu de la naissance et celui de la sépulture, différence dans l'épellation et même la prononciation du nom, j'en avais assez, ce me semble, pour douter. Je fis plus que douter, autre Thomas je fus tout-à-fait incrédule.

* * *

Cependant je me disais : " si je pouvais mettre la main sur l'acte de mariage de Clément Prou, avec Marie Placide Dubois, là je trouverais écrit de qui il était fils. " J'allai consulter les registres de la Pointe Claire, dont Ste-Geneviève est un démembrement, je ne trouvai rien; j'allai à Lachine, la patrie des Dubois, rien; j'allai à St-Laurent paroisse limitrophe, rien encore. En désespoir de cause, je résolus de nouveau d'avoir recours à l'abbé Tanguay.

" Pourriez-vous me dire où et quand s'est marié Jean Proux? " Il me répondit : " J'ai trouvé votre fait dans les matériaux de cette partie de mon dictionnaire que je suis à livrer à l'impression. Clément Prou s'est marié à Montréal le 11 février 1737. "

Je m'adressai à M. Giband, prêtre desservant à la paroisse Notre-

Dame ; il m'envoya l'extrait de mariage suivant, en tout conforme à l'Original.

“ Le onzième février mil sept cent trente-sept, après la publication des trois bancs de mariage, sans aucun empêchement ni opposition, je, soussigné, prêtre faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Ville-Marie, ayant pris le mutuel consentement de mariage par paroles de présent Clément Prou, âgé de trente et deux ans, fils de Jean Prou et de Marie Fleury, ses père et mère, de la paroisse de Charlesbourg, près de Québec, d'une part, et d'aussi présente Marie Placide Dubois, âgée de vingt-six ans, fille d'Antoine Dubois et de défunte Louise Plumereaux, ses père et mère, de cette paroisse d'autre part ; les ai mariés selon les lois et coutumes en la sainte Eglise, en présence d'Antoine Dubois père de l'épouse, de Joseph Fleury oncle de l'époux, de René Lecuyer et de Louis Dumas, qui a signé, les autres ayant déclaré ne le savoir faire, de ce requis,—Louis Dumas,—Pierre Gautier,—Ursule Dubois,—Marie-Joseph Gautier,—Mys. Beaulieu,—Deat, vic. ”

Le nœud gordien était tranché. Premièrement, ce Clément Prou, dont j'avais sous les yeux l'acte de mariage, était bien mon trisaïeul, puisqu'il avait pour femme Marie-Placide Dubois, et que mon bisaïeul avait pour père et mère Clément Prou et Marie-Placide Dubois. Deuxièmement, il était, à n'en pas douter, le fils du *Jean Preaux* du dictionnaire de M. Tanguay, tout le dit : son âge de trente-deux ans, le nom de sa mère Marie Fleury, et le lieu de la résidence de ses parents, Charlesbourg. Comme Thomas, j'avais vu, j'avais touché du doigt, je crus.

*
* *

Comment Preaux est-il devenu Prou, puis Proux, enfin Proulx ? Pourquoi Clément a-t-il émigré de Québec à Montréal ? Ce n'est pas là la question. Il me suffit pour le besoin de ma thèse, d'avoir montré comment le “ Dictionnaire généalogique des familles canadiennes ” peut débrouiller un écheveau mêlé, faciliter les recherches, réunir dans un résumé succinct des actes épars aux quatre coins du pays, économiser les dépenses de temps et d'argent, mettre sur la piste de véritables trouvailles, rattacher le fil d'une généalogie interrompue, rétablir la filiation entre des noms disparates tant par l'orthographe que par la prononciation : c'est tout ce que je voulais prouver. J'ai donné ma goutte d'eau.

J. B. PROULX, Ptre.

SOUVENIRS MILITAIRES.

Loin de nous, l'idée de raconter même brièvement les exploits militaires qui illustrèrent la Baie d'Hudson. Ce ne sont que quelques notes que je veux jeter à la suite de ce petit travail, pour compléter un peu les renseignements historiques que je viens de donner sur le passé de la Compagnie. Ce furent des Français qui se rendirent les premiers par terre à la Baie. Desgroseillers, un autre Français, fut l'auteur de la formation de la fameuse compagnie de la Baie d'Hudson. Ce fut également un Français, le célèbre Lapérouse, qui y recueillit les derniers lauriers militaires.

Résumons brièvement les principaux événements qui s'y sont passés. En 1678 Desgroseillers et Raddison s'emparent des postes de la Compagnie au nom de la France. Desgroseillers laisse les forts sous le commandement de son neveu Chouart-

A la demande de son oncle, qui avait eu à se plaindre des traitements du gouvernement français, Chouart livre les forts aux Anglais.

En 1685 la Compagnie possédait six postes : Albany, Moose, Rupert, Nelson et Severn.

En 1686 le chevalier de Troyes se rend par terre à la Baie et s'empare des forts Rupert, Moose et Albany. En 1690 D'Iberville emporte d'assaut Severn et en 1694 prend le fort York.

Deux ans après (1696) les Anglais s'emparent de York, et la même année D'Iberville, après de glorieux faits d'armes, s'en empare de nouveau.

Le traité de Ryswick en septembre 1697 laissa la France maîtresse de toute la baie, à l'exception d'Albany, mais le traité d'Utrecht conclu en 1718 rendit toutes ces possessions à l'Angleterre. Ce fut alors que la Compagnie bâtit le fort Prince de Galles. En 1782 La Pérouse le détruisit et fit flotter, pour une dernière fois, le drapeau français dans cette région qui depuis ne fut plus disputée à l'Angleterre.

Des écrivains ont voulu prétendre qu'il n'y avait guère de mérite pour la France, à s'emparer des postes de traite, à peine défendus et qu'à l'exception des combats sur mer, il n'y eut aucune rencontre sérieuse. Heureusement que plusieurs historiens ont donné le récit détaillé des principaux engagements et ont réfuté d'avance ces remarques peu judicieuses.

Les instructions sévères, données aux gouverneurs des forts les précautions prises pour recevoir l'ennemi, et le nombre des canons et fusils qui les défendaient prouvent au-delà de tout doute que ces forts pouvaient soutenir un siège régulier.

Voici d'ailleurs, un autre témoignage non équivoque que nous fournissent les registres de la Compagnie :

“ Ordre de la Compagnie de la Baie d'Hudson à leur facteur principal, dans la Baie, se rapportant à la défense de ses forts. ”
(Ces ordres sont adressés à Joseph Isbister, fort Albany)

Londres, 10 mai 1744.

“ Les Anglais et les Français s'étant déclaré la guerre et les hostilités avec l'Espagne se continuant, nous vous ordonnons d'être toujours sur vos gardes, de tenir constamment des sentinelles en faction, et vos hommes aussi près des forts que possible.

“ Vous ferez couper tous arbres et autres plantes qui pourraient gêner la vue ou abriter un ennemi, de manière à mettre à découvert tout le terrain avoisinant les forts jusqu'à une portée de canon.

“ Réparez les palissades et les bastions sans délai. Pointez vos canons aux endroits les plus exposés à l'assaut des ennemis. Faites l'essai de vos canons, afin de vous assurer de leur portée et exercez vos hommes à la manœuvre. Les canons et les fusils doivent être chargés en tout temps. Vous devez tirer sur tout bateau qui fait voile près de vos forts, sans donner les signaux convenus. La Compagnie récompensera libéralement tous ceux qui auront fait preuve de courage et de dévouement dans la défense de ses forts et une pension sera payée aux blessés ou à la veuve des morts.

“ Copie du présent ordre sera affichée dans tous nos forts. Les bateaux devront être mis à l'abri des forts pour les empêcher de tomber entre les mains des ennemis. Au cas où le fort sur la rivière Moose serait attaqué par les Français le commandant de ce fort doit se tenir en communication continue avec ce fort. Nous reposons pleine confiance dans le courage et l'habileté de votre chef Isbister. Nous croyons que si vous êtes attaqués ce sera durant l'hiver, par des Français du Canada qui se rendront par terre. Dans ce cas, l'ennemi ne pourra point avoir de caucous avec lui et nous espérons que vous pourrez facilement repousser ses assauts.

“ Tâchez d'obtenir tous les renseignements possibles des sauvages, sur les préparatifs des Français, sur leurs mouvements, sur les provisions et les munitions de guerre qu'ils ont emmenées dans le pays, etc. Gardez constamment deux sauvages au fort et envoyez-les tous les matins en éclaireurs à une certaine distance du fort de

“ de manière à ce qu'ils puissent être de retour le soir. Si ces sauvages ne revenaient point le soir, ce devra être pour vous, un avis d'être prêt. Mais ne donnez point connaissance à ces sauvages, de vos préparatifs. ”

Pendant la guerre avec la France, ces ordres étaient répétés à tous les ans.

En 1747 les instructions font mention d'une batterie au cap Merry et des moyens de communication et de support entre les forts York, Prince de Galles, Albany et Hude.

Ces témoignages doivent être suffisants pour attester que ces forts étaient à l'abri d'un coup de main et qu'il fallait du courage et de l'habileté pour s'en emparer.

St-Boniface, le 4 novembre 1886.

L. A. PRUD'HOMME.

LES ACADIENS APRES LEUR DISPERSION (1)

(1755-1775)

I

L'histoire de l'Amérique du Nord offre peu d'événements aussi dramatiques que l'expulsion des Acadiens de leurs foyers. Cet événement a inspiré les penseurs aussi bien que les poètes, et il serait trop long d'énumérer les noms de tous les historiens qui l'ont raconté. La plupart l'ont fait avec un sentiment de juste sympathie pour les victimes ; et ceux qui leur ont été hostiles, n'ont pas même osé exonérer de tout blâme les auteurs de cet attentat. Ils ont seulement essayé d'atténuer la faute par des palliatifs plus ou moins plausibles.

Mais la déportation en masse accomplie dans l'automne de 1755, ne fut pas l'acte le plus odieux commis contre les Acadiens. Ce ne fut que le commencement d'une persécution à outrance et systématique poursuivie durant les années qui suivirent, et qui se continua longtemps après la signature du traité de paix de 1763. Ce fait important n'a jamais été mis en lumière, car les documents les plus propres à éclairer cette question, n'ont été tirés de l'oubli et livrés à la publicité que dans ces derniers temps. Au premier rang parmi ces pièces, il faut placer le *choix des documents publics de la Nouvelle-Ecosse*, imprimés en 1869. Bien que cette collection ait été faite dans un esprit défavorable aux Acadiens, et que le choix des pièces se soit naturellement senti de cet esprit, bien que le volume ne se compose que de témoignages venant de partis adverses, il contient cependant des preuves aussi nombreuses qu'irrécusables d'un système de prescription qu'on a peine à imaginer.

Charles Lawrence, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, y fut entraîné presque fatalement par suite de la position fautive qu'il s'était faite, en ordonnant l'expulsion des Acadiens avant d'avoir reçu du cabinet de Londres les ordres qu'il était tenu d'en attendre.

J'ai raconté, dans une étude précédente (2), la capture et l'embarquement de la population acadienne sur des navires qui devaient la disperser dans les différentes colonies anglaises depuis le Massachu-

(1) *Du Paris-Canada.*

(1) *Un pèlerinage au pays d'Évangéline.*

setts jusqu'à la Georgie. A peine ces malheureux y furent-ils débarqués, qu'on vit éclater les conséquences que devait nécessairement entraîner l'acte précipité de Lawrence. Rien n'avait été prévu pour leur réception, et leur débarquement fut le signal d'un mécontentement général et de murmures dans toutes les colonies. Les principaux ports de mer se virent tout à coup inondés d'une masse d'individus sans abri, la plupart sans moyen d'existence, et cela à l'entrée de l'hiver. Deux mille avaient dû être débarqués à Boston ; trois cents dans le Connecticut ; deux cents à New-York ; trois cents à Philadelphie ; deux mille au Maryland ; mille en Virginie ; cinq cents dans la Caroline du Nord ; mille cinq cents dans la Caroline du Sud ; quatre cents en Georgie (1). Chacun de ces Etats se trouva ainsi chargé d'un lourd fardeau auquel il n'était pas préparé. De violentes protestations furent adressées à Lawrence. Le Massachusetts fit en vain un appel au New-Hampshire pour se débarrasser d'une partie des proscrits qui lui était échue. Quoique suppliée au nom de l'humanité, cette colonie refusa en donnant pour prétexte son voisinage de la frontière. Le féroce Lawrence écrivit à Boston de s'emparer des enfants pour en faire des prosélytes : " Il vous sera ainsi plus aisé, disait-il, d'en faire à mesure qu'ils grandiront, de bons sujets, " c'est-à-dire des protestants. " On les a placés (les Acadiens), écrivait l'abbé Le Guerne, sur les côtes de Boston où ils ont le chagrin de voir jusqu'à leurs plus tendres enfants dispersés au service des particuliers (2). "

On sait que la Georgie avait été fondée pour servir de refuge aux infortunés. mais il était expressément déclaré dans la charte qu'aucun catholique romain ne pouvait s'y établir. Aussi, dès que le gouverneur Reynolds eut appris l'arrivée de quatre cents Acadiens, il résolut leur bannissement, mais, comme l'hiver était commencé, il les cantonna par petits groupes dans la colonie. En attendant le printemps, ils s'occupèrent à construire, avec l'autorisation du gouverneur, un certain nombre de grossiers bateaux, sur lesquels ils s'embarquèrent au mois de mars, animés par l'espérance de remonter le long des côtes de l'Atlantique jusqu'à leur pays natal. Avec un courage et une persévérance presque sans exemple, un bon nombre finirent par atteindre jusqu'à New-York, et même jusqu'au Massachusetts, soutenus et encouragés dans leur pénible marche par de touchantes paroles et de plus touchantes attentions (3).

(1) Ces chiffres répondent aux ordres d'embarquement ; mais ces ordres ne purent être exactement exécutés.

(2) *Lettre de l'abbé Le Guerne*, 10 mars 1756.

(3) Stevens, *History of Georgia*, vol. I, pp. 413, 417.

Les quinze cents Acadiens débarqués dans la Caroline du Sud furent d'abord distribués dans les établissements, mais les autorités locales s'émurent bientôt du sort injuste et cruel dont ils étaient victimes, et leur fournirent, aux frais de l'Etat, des navires pour les transporter ailleurs ; une partie d'entre eux put ainsi aborder en France. Quelques-uns s'établirent dans la Colonie ; un plus grand nombre, imitant leurs compatriotes de la Georgie, essayèrent de retourner en Acadie (1) ; d'autres enfin conçurent le hardi projet de franchir les vastes solitudes qui les séparaient du golfe du Mexique, et d'aller se fixer en Louisiane, parmi les créoles d'origine française, ou parmi d'autres exilés qui allaient s'y rendre en passant par les Antilles. Montés sur des bateaux construits de leurs mains, ils se confièrent aux eaux qui coulent vers le couchant et vont tomber dans le Mississipi.

Longfellow n'est que l'interprète de la pure vérité lorsqu'il dit :
Far down the Beautiful River.

.....
 " Plus loin que la Belle Rivière, au-delà des rivages de l'Ohio et de l'embouchure du Wabash, sur les ondes dorées du large et rapide Mississipi, flottait une barque toute pleine, guidée par des rameurs acadiens. C'était une bande d'exilés ! On eût dit le radeau d'une nation naufragée, d'abord dispersée le long de la côte, puis rattachée de nouveau ; unis par les liens d'une croyance commune et d'une commune infortune, hommes, femmes et enfants, guidés par l'espérance ou par de vagues rumeurs, allaient chercher dans les riantes prairies des Opélousas, leurs parents et leurs proches chassés comme eux des rives acadiennes. Les jours succédaient aux jours, et toujours le fleuve impétueux roulait sur des sables submergés, entre des plaines désertes ombragées de forêts. Nuit après nuit, ils campaient sur ses bords, à la lueur de leurs feux. Ils glissaient avec le courant, tantôt sur l'écume des rapides, tantôt entre des îles verdoyantes, où le cottonnier étalait la pourpre de son panache...

" Enfin, ils approchèrent des régions où règne un été perpétuel, où, à travers la Côte Dorée, parmi des bosquets d'orangers et de citronniers, le fleuve serpente en courbes majestueuses vers le midi. Eux aussi dévièrent de leur course, ils entrèrent dans le bayou Plaquemine où ils se perdirent bientôt dans un réseau de lagunes dont les eaux ternes et paresseuses se répandent en toutes directions. Au-dessus de leurs têtes, des taillis de cyprès entremêlaient leurs arches pleines d'ombre et balançaient dans les airs leurs échevaux de mousse, semblables à des bannières suspendues aux voûtes d'antiques cathédrales. "

(1) Stevens, *History of Georgia*, Vol. I, p. 418.

Ces solitudes reculées aux confins du monde, ne parurent cependant pas encore des retraites assez sûres pour ces malheureux traqués comme des fauves. Plusieurs continuèrent leur route jusqu'aux bords de l'Atchafalaya et du bayou la Fourche.

Ces premières bandes furent suivies en 1765 de plus de cinq cents des leurs, venant les uns directement de la Nouvelle-Ecosse, d'où ils avaient été chassés de nouveau, les autres, des Antilles, particulièrement de Saint-Domingue où ils avaient été décimés par la famine et par des maladies contagieuses. Ils fondèrent, aux bords du Mississipi, les paroisses de Saint-Jacques et de l'Assomption ; quelques-uns poussèrent jusqu'à cent et deux cents milles à l'ouest de la Nouvelle-Orléans et s'arrêtèrent dans le pays des Attakapas, aux bords du bayou Tèche et du bayou Vermillon. Là comme partout ailleurs, le souvenir de leur belle patrie les poursuivait toujours ; ils voulurent le perpétuer sous les nouveaux cieus où ils avaient trouvé la paix, en donnant à deux de leurs colonies le nom de l'Acadie, ce nom si harmonieux à leurs oreilles et si cher à leur mémoire.

Durant la dernière guerre civile, les créoles acadiens se sont battus avec la même bravoure que leurs pères, dans les rangs des confédérés. Un régiment presque tout composé d'Acadiens était commandé par un Acadien, le général Mouton, qui avait gagné ses épaulettes sur les champs de bataille. Après une des victoires remportées dans le Midi par les confédérés, le général passait devant les lignes d'un camp ennemi qui venait de se rendre, et lui ordonnait de déposer ses armes, lorsqu'un peloton fit traitreusement feu sur lui et le renversa mort de son cheval.

Le général était fils d'un des hommes les plus influents de l'État, M. Alexandre Mouton, membre du Sénat de Washington, en suite gouverneur de la Louisiane.

Les principaux renseignements sur les créoles mentionnés ici, m'ont été fournis à la Nouvelle-Orléans par le savant historien de la Louisiane, M. Charles Gayarré. Louisianais lui-même, M. Gayarré a vécu toute sa vie au milieu des Acadiens ; ils ont, dit-il, parfaitement gardé le type national avec sa bienveillance native, son caractère pacifique et religieux, un peu amolli par la nature énervante du pays. Ils sont restés peuple agriculteur comme leurs ancêtres. C'est le plaisir de les entendre parler leur vieux français avec un reste d'accent acadien, des mots pittoresques et des expressions surannées qui font sourire. Ils parlent sans amertume du *grand dérangement*, et gardent souvenance de l'Acadie qui évoque toujours dans leur esprit l'impression de l'Eden perdu (1).

(1) Parmi les familles acadiennes de la Louisiane, on remarque : les Hébert, Thiabaudeau, Cormier, Doucet, Thériault, Roy, Comeau, Mouton, Préjean, Simoneau,

Après avoir recueilli ces notes de M. Gayarré, j'ai voulu voir de mes propres yeux ces familles créoles, aussi intéressantes par la fidélité des fils que par les malheurs des pères. Je les ai trouvées les mêmes aux Attakapas qu'aux bords du Mississipi : l'habitant actuel de Peticoudiac et de la Baie Sainte-Marie, reconnaîtrait son accent et ses coutumes. Au village de Thibaudeau, j'ai vu les descendants du meunier de Chipody arriver le dimanche à la porte de l'église en petite charrette, comme au temps de Port-Royal et de Grand-Pré. La robe noire du prêtre, se rendant à la sacristie pour chanter l'office divin, rappelait les missionnaires de Pisiquid, de Beauséjour, ou du cap Sable. Dans la paroisse de Landry, j'ai entendu l'arrière-neveu du brave notaire Leblanc, de Grand-Pré, M. Télémaque Leblanc raconter l'odyssée de ses grands parents depuis le Bassin des Mines jusqu'à Philadelphie, de Philadelphie aux Antilles, du Cap Français à Bâton-Rouge, et de Bâton-Rouge aux Attakapas.

Au bord du bayou Tèche, sous un énorme chêne vert, d'où pendaient des festons de cette mousse grise qui donne un aspect si mélancolique aux paysages louisianais, une femme, entourée de ses enfants, jouant parmi les lataniers, blanchissait du linge dans l'onde voisine, en chantant une ballade qui a retenti bien souvent le long de la Baie de Fundy. Sa voix qui nous arrivait de loin avec les notes de l'oiseau moqueur, perché dans la cime du chêne, disait les couplets de *La claire fontaine*.

Sous les feuilles d'un chêne
 Je me suis fait sécher.
 Lui ya longtemps que je t'aime
 Jamais je ne t'oublierai.
 Sur la plus haute branche
 Le rossignol chantait

 Tu as le cœur à rire
 Moi je l'ai-t-à pleurer.

Grâce à une lettre d'introduction qui m'avait été donnée par M. Gayarré pour son ami, l'ancien gouverneur de la Louisiane, j'eus l'avantage de faire la connaissance de cet aimable octogénaire. Ruiné par la guerre et par la libération de ses esclaves, il avait pu refaire une partie de sa fortune par la vente de terrains aux compagnies de chemins de fer. Il était rentré dans sa belle habitation de l'île Copal, sise

Pelletier, Breau, Gaudry, Broussard, Gaudet, Blanchard, Guilbault, Bourgeois, Roussel, Gotreau, Martin, Robichaud, Daigle, Richard. On cite parmi les familles les plus nombreuses, celles des Landry, Bernard, Leblanc, Arseneau. ces deux dernières forment toute une population à Royville, sur le Vermillon, dans la paroisse de Lafayette.

au bord du bayou Vermillon, dans un massif d'orangers, de copals, de citronniers, de figuiers et de chênes verts. Au près subsiste encore le camp des esclaves devenus libres, petit village formé de maisonnettes uniformes. L'habitation elle-même est un vaste édifice à double étage, couronné d'un belvédère et entouré de vérandahs soutenues par des colonnades.

On connaît l'hospitalité à la fois patriarcale et princière des planteurs du Sud. Exquis dans ses manières, intarissable dans ses discours agrémentés de mille réminiscences d'un autre âge, M. Alexandre Mouton qui a siégé pendant longtemps au Sénat, est un gentilhomme qu'on croirait transporté d'hier des rives de la Seine ou de la Durance. Sa fille, Iphigénie, ange de piété comme Evangeline, se lève chaque matin dès l'aurore, pour aller entendre la messe à Vermillonville, et entretenir la lampe du sanctuaire. Les proscrits dont elle descend, sont un exemple de plus de cette dislocation des familles acadiennes qu'on cherche à nier aujourd'hui, mais dont la tradition se garde partout où il y a des Acadiens. Sans se laisser décourager par les recherches infructueuses de ses devanciers, la génération actuelle a écrit au Canada, en France et ailleurs, pour savoir ce qu'étaient devenus quelques-uns des siens, disparus depuis la dispersion, et dont on n'a jamais pu retrouver la trace.

Pendant que nous causons assis sous la vérandah, la fanfare d'un cuivre éclate sous bois, et un cavalier, monté sur un cheval texien, débouche de l'avenue au grand galop. Le bon vieillard regarde venir avec un sourire de complaisance, ce jeune caballero, au costume pittoresque avec des guêtres en cuir de daim, fièrement cambré sur sa selle mexicaine, à pommeau saillant et à larges étriers. L'étranger s'arrête brusquement en face de l'habitation, et nous salue en enlevant avec grâce, le sombrero qui le couvre : " C'est mon fils, Sosthène, qui arrive du large (1), me dit le vieillard. Il vient de surveiller la marque de mes troupeaux."

Cette scène me remet en mémoire le passage de Longfellow où il décrit Basile, le forgeron de Grand-Pré, devenu gardien de troupeaux dans les prairies.

(1) La ressemblance des prairies avec l'océan leur a fait appliquer en Louisiane, plusieurs termes de marine : ainsi pour une course dans la prairie, on dit : *aller au large, revenir du large*. Une habitation entourée de son bouquet d'arbres, s'appelle *une île* : *l'île Copal, l'île Crèveberg*, etc., etc. A la Nouvelle-Orléans, on désigne de même sous le nom d'*îles* ou d'*flots*, un pâté de maisons. On vous dira, par exemple, vous avez trois flots, six flots pour vous rendre à la cathédrale, au Mississipi.

“ Just where the woodlands met the flowery surf of the prairie,
“ Mounted upon his horse, with spanish saddle and stirrups,
“ Sat a herdsman, arrayed in gaiters and doublet of deerskin,
“ Broad and brown was the face that from under the spanish sombrero,
“ Gazed on the peaceful scene, with the lordly look of its master.”

L'Abbé H. R. CASGRAIN.

Paris, 15 Décembre 1886.

(A suivre.)

SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

RETOUR DES ABENAKIS.

Nous avons vu que le capitaine de la Motte de Lucière avait été tué, à Saint-François, l'automne de 1690. M. l'abbé Tanguay (1) le fait mourir, à Montréal, le 18 septembre 1700, ce qui me paraît être en contradiction avec les faits.

Dans le registre de *Foi et Hommages*, dont copie se trouve au ministère de l'agriculture, Ottawa, il est dit que la veuve du sieur la Motte donna la seigneurie de Lussaudière, près Saint-François, au séminaire de Saint-Sulpice ; ici encore je rencontre une contradiction, car une patente datée du 1 mars 1695, signée par M. de Frontenac et par l'intendant Bochart (2) fait passer le fief des mains de Pierre Dorfeuille, sieur de la Hussodière, (3) à celles de Jacques-François du Bourchemin, sieur de l'Hermitière, lieutenant dans une compagnie du détachement de la marine, avec une lieue d'augmentation de profondeur sur la même largeur, pour être borné par les rumbs de vents ordinaires nord-ouest et sud-ouest en profondeur et sur le front par le lac Saint-Pierre, avec les îles et les îlets qui se trouveront dans le chenal Tardif, sur la profondeur de deux lieues. ”

Le chenal Tardif est appelé Cinquième Rivière dans un ancien acte d'échange entre Louis Lemaître et le chirurgien Pierre Dugué, lequel donne à Lemaître une terre de trois arpents sur la Cinquième Rivière, à Saint-François, contre un emplacement que Lemaître lui cède dans la ville des Trois-Rivières. C'est ainsi que les Lemaître sont venus des Trois-Rivières à Saint-François.

Au sujet du chenal Tardif, il faut corriger ce que j'ai dit dans un précédent chapitre. Le grand chenal de la rivière Saint-François est celui du milieu, et le chenal Tardif n'a que le quart de sa largeur. Ce chenal Tardif portait le nom de Cinquième Rivière, parce que l'on comptait, depuis les Trois-Rivières (lieu d'origine de tous les habitants

(1) *Dictionnaire Généalogique*, I, 169.

(2) *Tiŕes Seigneuriaux*, page 417.

(3) Retourné en France l'année 1673.

de Saint-François) les rivières : Marguerie, Godefroy, Nicolet et le chenal de la rivière Nicolet appelé aussi de la Ferme.

Le même registre de *Foi et Hommages* veut que le séminaire de Saint-Sulpice ait vendu la concession à Pierre Rimbault, lequel la transmit à son fils, Paul-François Rimbault, sieur de Saint-Blin ou Simblin.

Je vois, au dictionnaire de M. Tanguay, què la veuve la Motte mourut, à Montréal, le 24 novembre 1700. Alors, elle avait transigé avec le séminaire du vivant (1) du sieur de Bourchemin—et il est assez étrange que la patente du comte de Frontenac (1695) ne parle ni d'elle ni du séminaire Saint-Sulpice.

D'après un autre acte de Frontenac, du 22 juin 1695 (2), je vois que ce même Bourchemin, "marié (3) et établi dans les pays, concède une lieue et demie de terre de front, de chaque côté de la rivière Oüamasca, icelle comprise, à prendre une demi lieue au-dessous du ruisseau dit Salvaye et une lieue au-dessus, dans les terres non-concédées, sur pareille profondeur courant nord-ouest et sud-est." C'est le fief appelé Bourchemin, situé sur la rivière Yamaska—à Saint-Aimé et Saint-Marcel aujourd'hui. J'ai cru à propos de mentionner en passant ce qui se rapporte aux terres de l'Yamaska, si voisines de celles de Saint-François.

En 1697, dit M. Gédéon de Catalogne, "comme on ne craignait plus l'essor de l'Iroquois en ce que les Abénakis venaient s'établir à Saint-François, on forma un parti pour aller enlever Guarfield, village anglais d'où l'on amena grand nombre de prisonniers (4)." Il est probable que Guarfield est le même que Deerfield dont je parlerai à la date de 1704. Ce passage de M. de Catalogne n'est pas clair. Au printemps de 1698, on apprit la confirmation de la paix générale pour l'Europe et l'Amérique signée à Ryswick le 10 oct. 1697.

"L'an mil six cent quatre-vingt dix-huit, le quatrième juillet, a été, par moi soussigné, prêtre récollet, faisant les fonctions curiales en la paroisse de Notre-Dame des Trois-Rivières, après m'être transporté à Saint-François, y faisant les fonctions fautes de curé, reçu le consentement mutuel de mariage par paroles de présent, en face de Notre Mère Sainte-Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et en pré-

(1) Il mourut avant le 14 août 1701. (*Titres Seigneuriaux*, page 105).

(2) *Titres Seigneuriaux*, page 422.

(3) Jacques-François Chevalier, sieur de Bourchemin, enseigne de la compagnie de M. de Saint-Jean, marié à Champlain, le 13 novembre 1687, avec Elizabeth Dizy dit Montplaisir, paraît être mort vers 1697 puisque sa veuve se remaria, le 26 janvier 1698. (Tanguay : *Dictionnaire I*, 126.196.) Les Dizy et les Crevier étaient parents et venaient de Rouen.

(4) *Documents publiés à Québec*, 1884, I. 600.

sence de témoins, ensuite de la publication des bancs dans les deux susdites paroisses, en différents jours, et des fiançailles entre le sieur Joseph Hertel, fils du sieur François Hertel et demoiselle Marguerite Tavenay—et Catherine Philippe, fille de Laurent Philippe (1) et de Charlotte Giguière (2)—auxquels j'ai donné la bénédiction nuptiale, le tout suivant l'ordonnance et les manières accoutumées de l'Eglise, à Saint-François, en la chapelle du fort de M. Plagnolle (3), parce qu'il n'y avait point d'église paroissiale."

Signatures :

HERTEL,	(François, père)
HERTEL,	(Joseph, l'époux)
CATHERINE PHILIPPE,	(l'épousée)
CHAMBLY,	(René Hertel)
P. LAMORILLE,	(Pierre Lemaitre dit Lamorille)
FRANÇOISE LEPELLÉ,	(Madame Jean-Amador Godefroy)
DE ROUVILLE,	(Jean-Baptiste Hertel)
AMEAU,	(le notaire Sévérin Ameau)
COURNOYER,	(Jacques Hertel)
FR. ELISÉE CREY,	(récollet).

Joseph Hertel s'établit sur une des branches de la rivière Saint-François, au chenal Hertel. (4)

Il est probable que l'église paroissiale de Saint-François fut reconstruite en 1699. M. le docteur Lemaitre, qui représente la tradition locale, dit qu'elle occupa l'emplacement de la première église ou chapelle, c'est-à-dire près des demeures des Crevier et des Blazon.

Par acte du 23 août 1700, passé devant Adhémar, notaire à Montréal, Marguerite Hertel, veuve de Jean Crevier, agissant pour elle et ses filles mineures (Marguerite baptisée à Sorel le 18 septembre 1683, M.-Anne baptisée au même endroit le 25 juillet 1686) et Joseph Crevier de Saint-François son fils majeur, officier réformé d'une compagnie du détachement de la marine (5) concèdent aux Abénakis et Sokokis une

(1) Philippe de Sainte-Thérèse, d'après M. Tanguay : *Dictionnaire* I. 305.

(2) Remariée, en 1693, avec le lieutenant Antoine Planiol ou Plagnolle.

(3) Par son mariage avec la veuve de Laurent Philippe, le sieur Plagnolle avait donc hérité du fief de Pierreville ?

(4) Maurault : *Histoire des Abénakis*, 200.

(5) Nous n'avions pas de régiment depuis 1672, date où celui de Carignan avait été licencié, et il en fut ainsi jusque vers 1755. La France entretenait ici des petites garnisons, composées d'anciens soldats et de recrues canadiennes. Ces militaires ne relevaient pas du bureau de la guerre mais de celui de la marine, qui avait la direction des colonies. De là ces termes : détachement de la marine, troupes de la marine. Mais il ne faut pas les confondre avec les marins.

de mi lieue de terre de front, à prendre au bout d'en haut de la seigneurie de Saint-François, des deux côtés de la rivière, sur toute la profondeur de la seigneurie, avec les fles et les flôts qui sont dans la rivière par le travers de la demi lieue, pour tout le temps que durera la mission que les Pères Jésuites y vont établir ; le tout sans rentes ou redevances sauf que le seigneur se réserve le droit d'avoir une maison près du fort des Sauvages, avec deux arpents de terre en superficie et le bois nécessaire à la construction et au chauffage de cette maison, avec privilège unique d'y vendre aux Sauvages du pain et autres denrées du pays ; et comme Jean-Baptiste et Pierre Gamelin ont des terres tout ou en partie sur la demi lieue, ces deux habitants continueront de payer rente au seigneur Crevier. Le Père Jacques Bigot, présent au contrat, accepte au nom des Sauvages. La même année, le seigneur de Pierreville céda aux Abénakis une demi lieue sur sa seigneurie. Les deux concessions comprenaient une étendue de trois milles de profondeur sur environ six milles de front ; elles appartiennent encore aux Sauvages. (1)

“ Dès l'automne 1700 le Père Bigot transféra à Saint-François-du-Lac la mission de Saint-François-de-Sales (2) de la rivière Chaudière et la plupart des Abénakis allèrent s'établir dans la nouvelle mission. Comme l'endroit où étaient les Sauvages à Saint-François, depuis quinze ans, était bas et malsain, le Père jugea à propos d'établir sa mission dans une place plus élevée et plus saine. Il choisit pour cette fin le lieu où est encore actuellement le village des Abénakis, (3) le plus beau de la rivière.

Le gouverneur-général, M. de Callières, comptait beaucoup sur ce poste de guerriers sauvages, en prévision des guerres qui pourraient survenir. (4) M. Maurault n'a pu constater le nombre d'Abénakis fixés à Saint-François en 1700. Le registre spécial de leur église, commencé cette année, a été brûlé en 1759. Il paraîtrait qu'il fut placé cinq cents âmes à Bécancour et mille à Saint-François. (5).

“ Dès que les Abénakis furent établis à Saint-François, ils se mirent de suite à l'œuvre pour la construction de leur nouvelle église de Saint-François-de-Sales. Secourus par M. de Callières et par quelques uns de leurs amis de Québec et de Montréal, ils construisirent avec rapidité cette église, qui fut livrée dès le printemps de l'année suivante, 1701.

(1) Maurault : *Histoire des Abénakis* p. 278-80, 622.

(2) Je l'ai appelée ailleurs Saint-François-Xavier, mais il faut lire Saint-François-de-Sales.

(3) Maurault : *Histoire des Abénakis*, p. 280.

(4) Ferland : *Cours d'histoire*, II 322.

(5) *Histoire des Abénakis*, 274, 283.

Alors, le missionnaire put y déposer, avec pompe et solennité, la chemise en reliquaire qu'il avait apportée de France, en 1694, ainsi que la petite statue d'argent, envoyée aux Abénakis par les chanoines de Chartres... Cette église fut placée à peu près à l'endroit où est l'église actuelle. Elle était en bois et avait soixante pieds de long sur trente de large." (1)

La statue d'argent et la sainte chemise dont parle M. Maurault méritent une mention détaillée. Voici leur origine et leur histoire :

La tradition veut que Constantin Porphyrogénète, empereur d'Orient, ait fait cadeau à Charlemagne d'un voile de femme long de dix-sept pieds, composé d'une étoffe de soie sur laquelle étaient brodés des figures d'oiseaux et autres animaux, ainsi que des dessins de fantaisie. On prétend que ce vêtement avait appartenu à la Sainte-Vierge. Vers l'année 877, le roi Charles-le-Chauve, petit-fils de Charlemagne, en fit une offrande à l'église de Chartres, où la relique fut enchâssée et demeura jusqu'à 1793. Le voile, retiré alors de sa châsse, subit plusieurs mutilations, mais il en reste un morceau de six pieds que la gravure a fidèlement reproduit en couleurs. J'ai cette gravure sous les yeux. Tout annonce que le voile était d'une grande richesse.

La croyance populaire, durant huit siècles, était que ce vêtement constituait une chemise, ce qui après tout est assez exact, mais on se figurait une chemise taillée et cousue dans la forme du corps humain, et de là est venue la coutume de représenter la relique avec l'apparence d'une vulgaire chemise.

Dans le *Trésor* de la cathédrale de Chartres on voyait des souvenirs du Canada. Il y avait une ceinture ou collier de grains de porcelaine blancs et noirs, brodée de soies de porc-épic rouge. On lisait sur cette pièce : *Virgini Pariturae Votum Huronum*. Les lettres étaient formées par les grains noirs. Les blancs servaient de fond. Cette ceinture, longue de quatre pieds et demi et large de quatre doigts, avait été offerte, en 1678, par les Hurons de Lorette et, en retour, le chapitre de Chartres avait envoyé aux Hurons une grande chemise d'argent du poids de cinq à six marcs, remplie de différents reliques. (2)

En 1691, les Abénakis adressèrent une prière à Notre-Dame de Chartres. En voici la traduction faite (3) à Saint-François-du-Lac,

(1) Maurault : *Histoire des Abénakis*, 282.

(2) *Les Vœux des Hurons et des Abnaquis à Notre-Dame de Chartres*, par Doublet de Boisthibault, Chartres, 1857, pages IV, V, 66, 68.

(3) Par Joseph Laurent et Thomas Wawanonlet, fils. C'est une traduction littéraire. La rédaction française ci-dessus est de Messire Ovide Sicard de Carufel, missionnaire des Abénakis en 1882.

l'année 1882, sur le texte copié à Chartres par un religieux de Versailles (1) :

“ O ! Marie, notre bonne Mère, daignez recevoir, aujourd'hui, nos dons les plus précieux.

“ Déjà vous avez béni nos oncles et accepté leur offrande ; dans notre reconnaissance pour votre maternelle bonté, nous vous prions d'agréer la nôtre.

“ Nous désirions ardemment vous saluer et vous présenter une offrande ; mais notre ignorance des mystères de la religion nous couvrait de confusion, et nous tenait dans l'hésitation. Connaissant mieux maintenant, les devoirs de la vie chrétienne, nous vous présentons nos hommages, bienheureuse Vierge Marie, depuis longtemps notre avocate et notre protectrice.

“ Bien que encore peu instruits des mystères de la Foi, nous avons, néanmoins, l'assurance de vous être agréable, ô très sainte vierge Marie.

“ Nous regrettons amèrement nos péchés passés, et nous voulons les expirer durant notre vie.

“ Appartenant à votre Divin Fils par notre baptême, nous voulons désormais lui obéir.

“ Vous êtes notre Mère, O ! Marie, et à ce titre, nous vous supplions d'agréer le faible tribut de notre reconnaissance.

“ Que notre père saint François, depuis longtemps votre serviteur dévoué, intercède pour nous.

“ A son exemple, nous vous faisons également l'offrande de nos personnes. Que ce collier soit le gage perpétuel de notre consécration à votre service.

“ Nous désirons avec ardeur vous appartenir toujours, O ! bonne Marie, Reine des anges et des hommes.

“ Nous supplions votre fils, Jésus, qui a reposé dans votre sein, de demeurer dans nos cœurs, afin de vous aimer, votre Divin Fils et vous, jusqu'à l'heure de notre mort.

“ O ! Marie, écoutez toujours favorablement nos prières et nos supplications. Soyez notre maîtresse ; nous voulons constamment vous obéir avec amour. Inspirez-nous les prières que nous devons vous adresser. Ainsi soit-il.”

Le Père Jacques Bigot, jésuite, missionnaire des Abénakis de Saint-François-de-Sales, près Sillery, étant passé en France, écrit de Paris, le 27 janvier, 1692, au principal chanoine de la cathédrale de Chartres pour le remercier du bon accueil faite aux présents que lui avaient adressés les Abénakis. Le 7 octobre de la même année, le Père Vincent Bigot, son frère, écrit de Saint-François-de-Sales que les sauvages étaient ravis de la lettre reçue du chapitre de Chartres, et de plus, qu'ils attendaient “ avec impatience le magnifique présent que vous avez la bonté de leur faire. L'on a conseillé à mon frère de ne nous l'envoyer que l'année prochaine, de peur qu'il tombât entre les mains des Anglais nos ennemis.”

De retour au Canada, le Père Jacques Bigot écrit de Saint-François-

(1) Voir aussi *The Abenakis*, par le Père Vétromile, fin du volume.

de-Sales, le 27 octobre, 1694, qu'il était chargé par les sauvages de témoigner leur reconnaissance au chapitre de Chartres pour le "précieux don" que lui-même (le Père Bigot) avait apporté de France.

Par une lettre du Père Aubéry on voit que ce don était "une chemise d'argent en reliquaire."

En 1695, les Abénakis de Saint-François-de-Sales envoyèrent à Chartres une ceinture de six pieds de long sur sept pouces de large, dont le fond était formé de grains de porcelaine d'un violet foncé et portant cette inscription en grains blancs : *Matri Virgini Abnaquiai D.D.* On ne la reçut à Chartres qu'au mois de septembre, 1699.

Cette même année, 1699, les Abénakis de Saint-François-de-Sales reçurent du chapitre de Chartres "une image de la Sainte-Vierge d'argent, toute semblable à celle qui est conservée dans l'église souterraine de Chartres." Le Père Aubéry que je cite ici, ajoute : "J'étais alors avec le Père Vincent Bigot en la mission, et ce fut cette année que je dis ma première messe, laquelle j'ai de nouveau célébrée hier pour la deuxième fois, après cinquante années de prêtrise et de mission."(1) Comme le Père Pierre-Joseph Aubéry a été ordonné à Québec le 21 septembre 1699, sa lettre, qui ne porte pas de date, a dû être écrite en septembre 1749.

Reprenons le fil des événements, année 1700.

On eut le soin de faire élever, sur le bord de la rivière, un magasin, dans lequel étaient déposées les armes et la poudre. Une explosion le détruisit en 1730. (2)

La petite vérole qui ravagea la colonie en 1701 fit périr un grand nombre de Sauvages de Saint-François.

D'après M. Maurault, j'ai dit que la rivière Saint-François avait reçu des Abénakis le nom d'Alsiganteku et que ce mot signifie "rivière aux herbes trainantes". J'ai observé aussi que, selon les Sauvages actuels, *alsiganteku* veut dire "rivière aux coquilles". Maintenant, il nous faut changer tout cela !

Le Père Joseph Aubéry, la meilleure autorité sur ce sujet, est très clair et tranche la question, dans son dictionnaire, composé durant le premier tiers du dix-huitième siècle. Au mot *Arsi*, il met : "Arsikanteg8—rivière où il n'y a plus personne. C'est la rivière Saint-François."

M. de Catalogne tenait un journal ou mémoire des événements qui se passaient sous ses yeux ; en 1697 il note que les Abénakis venaient s'établir à Saint-François. Nous avons vu que le nombre de ces Sauvages augmenta dans ce lieu au cours des années 1698-1700.

(1) *Vœux des Hurons et des Abnaquis*, pages VII, 23, 26, 29, 48.

(2) Maurault : *Histoire des Abénakis*, 274.

Rappelons-nous qu'une bourgade abénakise y avait existé, à partir de 1684 et qu'elle s'était probablement dispersée entre les années 1690 et 1693. Alors, ceux qui revenaient s'y établir en 1697-1700 pouvaient bien nommer l'endroit : " Rivière où il n'y a plus personne "—c'est-à-dire " personne de nos gens, les Abénakis." Quant à penser que ces termes se rapportent aux colons français et qu'ils font en même temps allusion à un grand massacre de ceux-ci et à leur dispersion totale, je m'y refuse, car les recensements fournissent la preuve du contraire.

Reste à savoir pourquoi le mot *alsiganteku* ou *arsikanteg8* s'interprète de trois manières si différentes. La même chose se voit pour les mots Ottawa, Maskinongé et Yamaska. C'est, je crois, parce que à tour de rôle, on a fait traduire ces expressions par des Sauvages étrangers à la langue d'où elles sortent. Tous les jours, les livres et les journaux anglais nous donnent de ces exemples en corrompant des noms français dont les syllabes se prononcent facilement en anglais : les chûtes des Chats sont devenues *The Shaws* et ce terme passe pour désigner une prétendue famille écossaise habitant le voisinage des chûtes. On pourrait citer cinquante cas de ce genre.

M. le juge Gil, qui a étudié le dictionnaire du Père Aubéry, a pris la peine de m'expliquer la composition du mot *arsikanteg8* : "*Arsi* est traduit en latin par *vacuitar* vide, *kan*, ajouté après un autre mot qui se prête à ce sens, veut dire cabane, maison. *tteg8* (prononcez '*tegou*') c'est une rivière. Littéralement, le sens est donc : rivière à la cabane vide, ou encore : rivière où la cabane est vide, ou bien : rivière où les maisons sont vides. En conséquence, le Père Aubéry met : " rivière où il n'y a plus personne. " Mais, je le répète, l'expression " personne " doit se rapporter aux Abénakis et non pas aux colons de race blanche.

Les Loups, très adonnés à l'usage des boissons enivrantes, se rendaient incommodes sur la côte du sud, depuis Sorel jusqu'à Bécancour. Ils contractèrent tant de dettes aux Trois-Rivières afin de satisfaire leur penchant à l'ivrognerie qu'ils furent obligés de décamper de Saint-François pour toujours. Ceci paraît avoir eu lieu de 1700 à 1705. (1)

M. l'abbé Daniel, du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, a publié une étude intitulée : *Aperçu sur quelques contemporains* ; à la page 42, j'y vois " Paniol, lieutenant, année 1687."

Monsieur de Catalogne raconte les événements dont il a eu connaissance en 1692 : " Il y avait, dit-il, un gros parti d'Iroquois qui rôdait autour de Lachenaye et de l'île Jésus. Nous avons toujours deux cents hommes de troupes pour garder les postes et un brigantin armé en

(1) *Histoire de l'eau de vie en Canada*, p. 23.

haut de Repentigny, que trente Iroquois tenaient toujours en haleine. Aucune expérience ne pouvant nous donner de l'émulation, je veux dire que l'on ne faisait aucune tentative pour surprendre l'ennemi dans ses camps, puisqu'il n'y faisait jamais de garde, et que l'ennemi n'agissait que par les avantages qu'il trouvait. Un jour M. Plagnolle, lieutenant, allant en canot, de Repentigny à la rivière des Prairies, passant le long de l'île Bourdon, un parti iroquois y était embusqué, qui fit sa décharge sur M. Plagnolle, sans tuer ni blesser personne. Il se retira promptement au large ; l'ennemi courut à ses canots pour le suivre ; Plagnolle traversa aux terres de Lachesnaye, d'où il avait une demi lieue à faire jusqu'au fort. L'ennemi l'avait presque joint, lorsque le nommé Goulet, habitant, fut au devant qui, lui seul, arrêta les ennemis, et amena M. Plagnolle et ses gens au fort, qui avaient abandonné leur canot et équipages aux ennemis. Maxime générale parmi tous les Sauvages :—s'ils savaient perdre un homme, ils ne feraient aucune tentative, et c'est si vrai qu'une femme, à la prise de Lachine, ayant un fusil qui n'était pas chargé, en le couchant en joue de temps en temps, arrêta les ennemis, et garantit sa mère, qui se rendirent au fort Rémy."

Ce M. Plagnolle devait être le lieutenant Paniol déjà mentionné. C'est le même sans doute, dont M. l'abbé Tanguay, constate le mariage, à la page 489 du tome I de son dictionnaire : "A Québec, le 25 octobre 1693, le lieutenant Antoine Paniol, (1) commandant la compagnie de M. de la Mollerie, fils de Barthélemi Paniol et de Marie Bisard, de Sainte-Anne, évêché de Montpellier,—épouse Charlotte Giguère, veuve de Laurent Philippe sieur Lafontaine." On a vu, en 1698, que le sieur Paniol possédait un fort à Saint-François ou dans le voisinage de ce lieu, c'est-à-dire à Pierreville, fief de Laurent Philippe. Le juge Gill m'écrivit : "M. de Plaignol avait une terre, située côté sud-ouest de la rivière, un peu en bas du village Saint-François actuel ; j'ai vu cela dans un vieux titre."

Le 10 mai 1701, aux Trois-Rivières, par devant J.-B. Pottier, notaire, en l'hôtel de Mr. Prevost, gouverneur de la place, et en présence de MM. de Callières, gouverneur général, et Bochart de Champigny, intendant de la Nouvelle-France, le sieur Antoine de Plagnol, lieutenant d'une compagnie du détachement de la marine et Delle Charlotte Giguère (ne sait signer) son épouse, pour eux et aussi au nom de Joseph Hertel comme ayant épousé Charlotte Philippe, et pour Marie Philippe fille majeure du défunt Laurent Philippe, habitant de la seigneurie de Saint-François — accordent que toutes les terres qui ont été concédées par Marguerite Hertel, veuve de Jean

(1) Jean Fayolle qui se trouve à la page 229 du tome I du dictionnaire de l'abbé Tanguay ne serait-il pas aussi un Plagnolle ?

Crevier, seigneur de Saint-François, et Joseph Crevier, de Saint-François, enseigne réformé du détachement de la marine, aux Sauvages Abénakis et Socokis, demeureront aux dits Sauvages. Le gouvernement donne, à cause de cela, au sieur Plagnol, un baril de poudre fine de 100 livres—à distribuer aux personnes ci-dessus. Témoins : Ant. Lepelé Desmarets, Et. Veron de Grandmenil, tous deux des Trois-Rivières, Le Père Jacques Bigot, jésuite, accepte au nom des Sauvages. Cet acte montre que la famille Crevier avait donné aux Sauvages des terrains situés dans le fief Pierreville, sans avoir obtenu la permission du seigneur de ce fief.

Après 1701, je perds la trace de M. de Plagnolle. Un nom semblable au sien se retrouve quelques années plus tard, aux Trois-Rivières. Je lis au registre de cette ville que, le 29 mai 1713, Jean-François La Guerche, sergent de la compagnie de M. le Gardeur, dans les troupes entretenues en ce pays, fils de Jean-François La Guerche, receveur des droits du roi et bourgeois de Paris, et de Demoiselle Marie-Catherine Plagnolle, du diocèse de Paris, paroisse Saint-Paul,—épouse Marie, fille de feu Michel Lefebvre dit Lassiseraye (1), vivant bourgeois des Trois-Rivières, et de Catherine Trottier.

Bacqueville de la Potherie, remontant le fleuve en 1701, décrit la contrée qu'il traverse.

“ Je ne saurais quitter le gouvernement des Trois-Rivières que je ne vous parle des îles de Saint-François qui en sont les limites (2). Je ne vois point d'endroit, dans tout le Canada, où l'on puisse vivre avec plus d'agrément, si l'on n'y était point troublé dans les temps de la guerre. Ces îles sont cinq ou six à l'extrémité du lac Saint-Pierre, du côté du Sud, dans un enfoncement. Une rivière qui descend de la Nouvelle-York (3) vient s'y perdre, qui forme quantité de canaux fort larges, tous bordés de beaux arbres. Si l'on y pouvait goûter avec sûreté les plaisirs d'une vie champêtre, on trouverait tout ce qui peut la rendre heureuse, et il n'y a point de si puissants seigneurs en Europe qui ne voulussent avoir une pareille situation pour y faire leur demeure — un des plus agréables et des plus délicieux endroits du monde. Ces îles sont d'une lieue de long tout au plus, plates et remplies de bois de haute futaie. On y voit de grandes pinières dont a fait des mats pour les vaisseaux du roi. Le chêne, l'érable et le cèdre s'y trouvent en quantité. Le blé y est très bon. Les prairies sont charmantes et les pâturages en sont admirables. Le gibier y abonde en

(1) Lacerisaye corrompu en Lassiseraye.

(2) Le gouvernement des Trois-Rivières comprenait, à ses deux extrémités, Saint-Pierre-les-Becquets et Saint-François-du-Lac, au sud du fleuve ; et Batiscan et Berthier au nord.

(3) La rivière qui descend de la Nouvelle-York serait plutôt la rivière Chambly.

tout temps ; celui qui est passager, comme les oies et les outardes, qui n'y viennent qu'au printemps et en automne, s'y trouve à profusion dans ces saisons. Les canards branchus qui perchent y sont en tout temps ; ces oiseaux ont sur la tête une aigrette mêlée de couleur de feu et de violet changeants, qui leur donne beaucoup d'agrémens. On fait de très beaux manchons de ces houpes. Si le lac est extrêmement poissonneux, tous ces canaux ne le sont pas moins. Ce lieu est donc comme le centre de tout ce que l'on peut souhaiter de meilleur en Canada. Mais que le repos de ceux qui y demeurent est traversé lorsque nous avons la guerre avec les Iroquois ! Le laboureur qui travaille à la terre, quoiqu'armé de pied en cap, tremble à chaque pas que sa charrue avance du côté des bois, par la crainte qu'il a d'être tué par ces barbares, ou quand ses bœufs retournent pour faire un autre sillon, que l'on ne fonde tout-à-coup sur lui pour avoir la chevelure de sa tête, ou d'être mené prisonnier chez eux pour y être brûlé. Les habitants ont présentement moins lieu d'appréhender les incursions des Iroquois, puisque la mission des Abénaquis est établie à une lieue au dessus de la rivière, et ce serait une grande témérité à un Iroquois de venir d'un propos délibéré se cacher dans un buisson pour y faire son coup, puisqu'à la première alarme il ne manquerait pas de gens alertes qui l'attraperaient. Ces Abénaquis, qui sont conduits par les Jésuites, quittèrent en 1700 (1) le saut de la Chaudière, qui est à deux lieues de Québec, parce que le terrain devenait stérile pour leur blé d'Inde. D'ailleurs, le voisinage d'une ville est souvent une pierre d'achoppement à des âmes que l'on veut maintenir dans un esprit de piété et de religion. Je ne suis pas surpris si l'on n'a pas eu de peine à les voir changer de demeure. Ils se sont séparés en deux bandes : les uns sont à quinze lieues dans la profondeur du saut de la Chaudière, pour être plus à portée des Abénaquis de l'Acadie, avec lesquels ils ont été bien aise d'entretenir plus facilement un commerce d'amitié, et les autres, parmi lesquels sont des Loups et des Sokokis, ont mieux aimé s'éloigner jusqu'à Saint-François, pour y profiter des commodités de la vie. Les Iroquois n'aiment point à avoir affaire à eux ; ils les connaissent pour des gens intrépides dans le combat, et ils évitent autant qu'ils peuvent d'en venir ensemble aux prises. Le Père Bigot en est le missionnaire ; il est de la famille des barons Bigot. La vie qu'il mène avec eux est tout à fait apostolique ; il s'est fait à leur manière ; sa cabane est d'écorce d'arbre ; son lit est une peau d'ours étendue sur la terre ; sa vaisselle est composée de petits plats d'écorce de bouleau, où

(1) La date véritable est de 1697 à 1710. Dans un mémoire du 9 juin 1723, MM. de Vaudreuil et Bégon disent que les Abénakis furent attirés en Canada, l'année 1703. On peut citer vingt dates là-dessus et ne pas se tromper.

les Sauvages lui mettent leur *sagamité*, qui est un composé de blé d'Inde bouilli ; quand ils ont du gibier, ils lui en font part. Il s'accommode à leur genre de vie, et il s'est tout dévoué à leur conversion. Cet exemple seul est capable de les entretenir dans cet esprit de religion que le Seigneur leur a donné par un effet de sa miséricorde." (1)

Le 14 octobre 1702, en la maison seigneuriale de Saint-François, par devant Daniel Normandin, notaire, demeurant à Champlain, Marguerite Hertel, veuve de Jean Crevier, seigneur de Saint-François, tutrice de ses enfants, et Joseph sieur de Saint-François, officier d'une compagnie du détachement de la marine, tous deux demeurant à Saint-François donnent à Jean-Baptiste René, sieur Deschenaux (1) demeurant aussi à Saint-François, en pleine propriété et dégagée de tous les droits (1) et redevances seigneuriales, "une terre qui est entre le chenal Tardif et le marais, avec ce qu'elle peut contenir de front depuis le dit chenal et le dit marais, sur toute la profondeur de la seigneurie, suivant la longueur des terres ; ensemble une île qui est vis-à-vis la dite terre, nommé l'île à Laye, avec ces petits îlets qui sont audessus et audessous de la dite île."

Le juge Gill m'écrit à ce sujet : "Il n'y a pas à s'y tromper ; on reconnaît à cette description le terrain même. Je vois que c'est ce que l'on a appelé la terre des marais (car il y en a deux) et qui est passée aux Jésuites avec l'île à Laye et que les Jésuites ont ensuite annexée à la réserve des Sauvages. J'ai vu, parmi les papiers des Sauvages un fragment de résolution entre les Jésuites (dont trois présents) à Saint-François par laquelle cette annexion était décidée, et elle a pris effet car ce terrain appartient encore aux Sauvages et forme partie de leur commune. L'île à Laye leur appartient aussi, moins une partie, vendue à des Canadiens, il y a longtemps, avec les îlots audessus et audessous."

Dans une note annexée à l'acte ci-dessus, Marguerite Hertel dit : "Mes autres enfants pourront prendre autant de terre dans la dite seigneurie que le dit Deschenaux en aura dans celle que je lui cède ce jour."

Il est réglé, en plus, que les deux fils Crevier ci-dessus, et leurs sœurs, Maguerite et M.-Anne, venant à partager la succession, prendront d'abord les terres indiquées dans la note en question de leur mère, à même les terres non concédées, et qu'ensuite on fera le partage de la seigneurie concédée d'après les droits d'héritiers.

(A continuer.)

BENJAMIN SULTE.

(1) *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, I, 307-310.

(1) Celui-ci, frère de Joseph Crevier ici nommé, a eu pour descendance les Deschenaux.

(1) L'acte de confirmation en faveur des droits du premier seigneur de Saint-François, est du 23 mai 1701. (*Titres Seigneuriaux*, II, 70.

LE ROI DES CORSAIRES.

(Suite et fin.)

II

JEAN BART

MARIN ET HOMME PRIVÉ.

En esquissant à grands traits la vie de Jean Bart comme corsaire et capitaine, nous n'avions guère qu'à nous laisser aller au courant de l'histoire et au souffle des historiens de la marine française. Il en sera tout autrement dans la partie que nous allons parcourir. Comme marin, Jean Bart n'a guère été compris et comme homme privé, il a été rapetissé. De là, la nécessité de monter à l'abordage, de frapper d'estoc et de taille et de forcer les différents écrivains qui se sont occupés de lui à nous suivre au port de la vérité historique.

Faulconnier nous trace ainsi le portrait de Jean Bart : " Il avait la taille au-dessus de la moyenne, le corps bien fait, robuste, capable de résister à toutes les fatigues de la mer. Il avait les traits du visage bien formés, les yeux bleus, le teint beau, les cheveux blonds, la physionomie heureuse et tout-à-fait revenante." A ce jugement précieux de l'exact contemporain, qu'il nous soit permis d'ajouter, d'après trois tableaux traditionnels conservés à Paris ; tête intelligente et mâle solidement enfoncée dans de robustes épaules ; carrure superbe ; nez droit, régulier, un peu envahissant ; bouche bien fendue, bienveillante ; menton proéminent, carré, dominateur ; rien de hautain ni de dédaigneux dans la lèvre, teint remarquablement clair et vermeil ; regard droit et direct ; physionomie offrant un mélange très sympathique de finesse et de vigueur, de réflexion et d'audace, de franchise et de fierté. En un mot, Jean Bart, au physique, était évidemment de la race de ceux qui osent ce qu'ils veulent, et le font.

Cette force physique fut un des éléments de *son ascendant sur ses subordonnés*, signalé dès le début de sa carrière par l'intendant Hubert et exercé dans la suite non-seulement sur des hommes rudes et grossiers, mais aussi sur des officiers de la plus haute distinction, comme

les capitaines de St-Pol, de Roquefeuille, d'Oroigne. Sa voix était forte et sonore, son geste assuré, et, sous le feu, il conservait toujours la pleine possession de soi-même. Si à ces qualités sont joints un profond sentiment du devoir, une activité infatigable, une bravoure à toute épreuve et un courage indomptable, on conçoit parfaitement l'élan irrésistible et l'ensemble de liens mystérieux par lesquels un chef attachera toutes les volontés à la sienne et frappera de ce faisceau toute opposition et la brisera. Tel fut Jean Bart, d'après un mémoire à Colbert. Le comparant à Wackernic, l'intendant du port de Dunkerque, dit : marin de génie aussi, mais M. Bart hasarde plus et ménage moins sa personne ; sa bravoure et sa conduite sont exemplaires ; sa manière de vivre avec les équipages est familière ; ils confèrent d'abord, puis son commandement est absolu. Toujours sorti avec honneur de toutes ses courses."

Faulconnier dit encore : " Il avait beaucoup de bon sens, l'esprit net et solide, une valeur ferme et toujours égale. Il était bon, vigilant et intrépide. Aussi prompt à prendre son parti que de sang-froid à donner des ordres dans le combat, où toujours on l'a vu avec cette présence d'esprit si rare et si nécessaire en de semblables occasions. Il savait parfaitement son métier. Il l'a fait avec tant de désintéressement, d'approbation et de gloire qu'il n'a dû sa fortune et son élévation qu'à sa capacité et à sa valeur."

Il y a loin de ce portrait, on l'avouera, à cette espèce de capitaine fougueux et emporté, à ce corsaire brillant mais grossier que trop d'historiens et de romanciers ont pris l'habitude de nous présenter.

Mais ce qui est plus c'est que Jean Bart a fait une création de véritable homme de génie. Non seulement il eut sa tactique propre et originale, son système à lui, comme tous les grands capitaines, et qui consistait à gouverner droit à l'ennemi, à essayer son premier feu sans y répondre, puis à lâcher sa bordée à portée du pistolet et à aborder aussitôt le sabre au poing, mais il conçut les escadres de course et par là frappa au cœur les ennemis de la France et lui assura la paix.

Les faits nautiques ou astronomiques, les courants, les marées, les bancs, les rochers, les hauts ou bas-fonds des passes de Dunkerque n'avaient pas de mystère pour lui : aussi pouvait-il s'échapper insaisissable par la vitesse de sa marche, harceler sans cesse l'ennemi, tenir en échec des flottes de trente à quarante vaisseaux de guerre rendues impuissantes, s'esquiver audacieusement à travers leurs navires et les intimider même le bout-feu à la main.

Voilà certes de la haute stratégie : pour la résumer d'un mot : l'arme de Jean Bart fut la rapidité d'évolution.

Mais, dira-t-on, à quoi toutes ces expéditions aboutirent-elles ? Il y aurait ici, pour un historien, d'étonnants rapprochements à faire : c'est

que la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre et la Hollande fût précisément effectuée au moment où Jean Bart avait porté au commerce de l'ennemi les plus rudes de ses coups. Dans une correspondance de Hollande, on voit en effet que chacune de ses prises a un retentissement considérable, fait *souhaiter la paix et crier fort contre le prince d'Orange*. Une émeute d'Amsterdam confirme cet aveu. En Angleterre, les mêmes signes de lassitude s'observent facilement. C'est dans ce temps, avouent les historiens anglais, que leur roi, Guillaume III devient le plus impopulaire, et d'ailleurs nous savons que le pays ne perdit pas moins de 4200 navires marchands estimés à 750 millions. Leur commerce aux abois et, de plus, la nécessité où l'Angleterre et la Hollande étaient de renforcer sans cesse des flottes dispendieuses, en face de quelques frégates légères montées par quelques marins intrépides, furent les vraies causes qui déterminèrent ces deux pays à signer la paix qu'ils avaient tant de fois refusée et à la faire signer par l'empereur.

Jean Bart fit donc preuve de haute politique, et certes, par cette conception simple, sans faste, lentement étudiée, voulue avec obstination et grosse de pareilles conséquences, il s'éloigne de plus en plus de ce rustre à air grossier, simple pêcheur, ours mené par Forbin, très-propre à une action hardie, mais absolument incapable d'un projet un peu étendu," comme nous le dépeignent les mémoires de Forbin et, d'après eux, nos chroniqueurs maritimes, comme Richer, nos romanciers, comme Eugène Sue et Alex. Dumas, et, ce qui étonne davantage, des historiens comme Henri Martin et Victor Duruy.

Dans une excellente biographie publiée par McGal, nous avons lu avec plaisir les excellents termes dans lesquels il déplore cette absurde tradition attachée à Jean Bart et en appelle à l'histoire pour refaire cette fière et intéressante figure du XVII^e siècle. Mais, pourquoi, lui aussi, se tait-il sur l'éclair de bon sens, le trait de génie, la patriotique tenacité et les résultats politiques que nous venons d'esquisser? pourquoi termine-t-il en qualifiant Jean Bart de figure de second plan? Si Jean Bart n'a pas eu l'occasion de régler savamment les évolutions des grandes flottes, en admettant même qu'il aurait été, pour leur donner le mouvement et la vie, inférieur aux Tourville, aux Duquesne et aux d'Estrées, rien n'établit non plus que ceux-ci eussent pu créer et pratiquer, toujours heureusement et utilement, ce qu'a créé et pratiqué Jean Bart. A la même époque, Lafontaine et Molière faisaient, moins pompeusement aussi, toute autre chose que Corneille et Racine: qui pourtant oserait dire que ces premiers fussent des "figures de second plan."

Non, celui que Louis XIV fit chef d'escadre et à qui il laissa des latitudes qu'il n'accorda qu'à Turenne; non, celui qu'il choisit pour

conduire le prince de Conti à Dantzick ; non, celui à qui seul les ambassadeurs avaient recours pour se faire conduire à leurs ambassades, n'était point une figure secondaire. Jean Bart possédait une science profonde des choses de la mer et la tactique navale n'avait point de secrets pour lui.

Après le marin, un mot de l'homme privé ; après l'admiration, voyons si l'affection peut trouver place autour du héros dunkerquois. Il nous en coûterait, n'est-ce pas ? de ne pas trouver chez lui les belles vertus qui font la consolation de la vie.

Eh bien, soyons sans crainte. A côté de l'audace, de la tenacité et de l'activité, fruits naturels de son patriotisme, nous trouverons, chez Jean Bart, le désintéressement, la modestie et la bonté, fleurs bénies de sa religion.

Dans un document caractéristique de l'époque, dans une enquête faite pour connaître la religion, les mœurs de Jean Bart, nous lisons que les cinq témoins ont *tous* certifié avoir plusieurs fois fréquenté les sacrements avec lui. Les sentiments religieux, nous dit un de ses historiens, tenaient une grande place dans son âme, à travers tous les tumultes de sa vie. Il a été l'un de ces nobles types qui mettent en relief l'influence et la puissance vitale de l'idée chrétienne. Comme le chevalier Sans Peur et Sans Reproche de l'autre extrémité de la France, ce Bayard du Nord montre que l'alliance étroite de la religion et du courage peut seule donner le secret de cette vertu fondamentale qu'on appelle le dévouement, et de ce sacrifice continu de soi, spontané, sans emphase, qu'il a su et voulu développer et agrandir. Et, comme la vie publique n'est que le rayonnement de la vie privée, on ne peut trouver que là la raison de ce courage à part, de ce patriotisme froid et calculé en même temps qu'exalté et absolu qui, trente années durant, a étonné la France et terrifié l'étranger.

Mais c'est dans la religion surtout que se puisent la modestie et le désintéressement. Or, deux contemporains de Jean Bart ne nous laissent pas de doute sur ces deux traits saillants du caractère de notre héros. Faulconnier et Michel de Swaen s'accordent à le dépeindre de la manière suivante : " Dans la famille nul n'avait de mœurs plus simples, plus douces. Affable, plein de droiture, sans fierté, humain, craignant Dieu. Sobre, vigilant, bon époux, bon père. Se trouvant mal à la Cour à cause de sa timidité naturelle. Aimant à répéter avec une naïve conviction : c'est la fortune qui m'a favorisé, ceux qui m'ont secondé méritent autant que moi. Comme son ancien maître Ruyter, il attribuait ses nombreux succès à la protection divine. Il avait coutume d'offrir à Notre-Dame les pavillons enlevés à l'ennemi. Vertueux, causant familièrement avec tous. Secourant les indigents ; il ne laissa

jamais sortir quelqu'un sans une satisfaction, sinon entière, à au moins partielle."

Cette bienfaisance et ce désintéressement sont d'ailleurs pleinement confirmés par l'état des biens que Jean Bart laissa à sa mort : une ferme, estimée à 20,000 livres, dot de sa seconde femme, une maison estimée à 4,000 livres et une autre de 20,000 livres, provenant de sa première femme.

J'ai parlé des deux femmes qu'épousa Jean Bart. Disons-le à son honneur, il n'y eut pas de passion plus vive chez lui que l'amour de sa famille. L'un de ses petits fils nous apprend que le grand marin, au retour de ses courses, n'avait pas de plus grand bonheur que d'aller passer avec sa femme et ses nombreux enfants des semaines entières chez son parent le curé de Drinham, homme de mérite et qui devint plus tard supérieur du séminaire de Bergues. La seule condition qu'il imposait chaque fois, c'est que c'est lui qui ferait toutes les dépenses. La seule ambition de Jean Bart eut été une retraite où passer une vieillesse paisible et heureuse. Souvent sa pensée se portait vers le port éternel et il aurait aimé à se préparer de longue main à cette traversée redoutable. Attrait mystérieux et instinctif auquel obéissent toutes les grandes âmes, auquel lui-même aurait obéi, comme Condé et Catinat, si la voix de son roi et l'intérêt de sa patrie ne l'eussent forcé, comme Turenne, à se refuser cette consolation et à courir, non pas, comme lui, au-devant d'un boulet mais à la rencontre d'une maladie, plus pénible pour le vieux corsaire qu'un coup de feu glorieux.

Après ces remarques critiques sur le caractère de Jean Bart, j'oserai, mesdames et messieurs, vous demander de quel nom appeler celui qui a osé écrire le quatrain suivant? Je ne le cite que comme un résumé trop fidèle des insanités qui ont cours sur notre héros :

Grossier, bruyant, vaillant, et certain du succès,
On eut dit qu'en ses mains il balançait la foudre.
Il fuma quelquefois sur un baril de poudre,
En faisant fumer les Anglais.

Que dire de toutes ces historiettes inventées à plaisir sur sa pipe, sur sa grossièreté à la Cour, sur sa culotte et son habit doublés de drap d'or et d'argent, sur les plaisanteries de Louis XIV à son sujet? Eugène Sue, après avoir raconté très au long toutes ces fables, ajoute : "Si ces anecdotes ne sont pas authentiques, elles méritent de l'être, si cela peut se dire. Car on y rencontre un grand cachet de vérité, et surtout de probabilité *fort conséquent du caractère connu de Jean Bart.*"

Non, tout cela est précisément l'opposé du caractère connu de Jean Bart. "Un peu timide, d'après Forbin, esprit net et solide, droit,

modeste, doué de beaucoup de bon sens et de sang-froid," d'après Faulconnier, il n'a pu se livrer à ces folies. Il vivait, du reste, au sein d'une des familles les plus distinguées de Dunkerque. Son père était un des armateurs et des corsaires les plus haut placés de la ville, et ce fut son beau-frère qui, après le traité d'Utrecht, fut député vers Louis XIV, puis par Louis XIV vers la reine Anne, pour défendre les intérêts de Dunkerque. Au reste, sur ses frégates, il commandait à de rudes marins sans doute, mais aussi à des officiers de haute noblesse.

Quant aux bons mots prêtés à Louis XIV, ils sont en contradiction avec le caractère bien connu du grand roi qui, selon la remarque de Voltaire, avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillie.

Enfin aucune trace de ces anecdotes ne se trouve ni dans Faulconnier, ni dans les mémoires de François Cornil Bart, ni dans le *Mercur*, ni dans St. Simon. La *Gazette de France* et le recueil de Dangeau sont également muets. Les Archives de la Marine n'offrent non plus rien qui autorise de pareilles fantaisies. Au reste, Jean Bart ne fit qu'un voyage à Versailles : ce fut pour prêter le serment exigé par les statuts de l'Ordre de St. Louis, le 19 avril, 1694, et Dangeau ne dit rien des excentricités imputées à Jean Bart.

Sans doute, la légende et le roman doivent avoir leurs coudées franches, mais quand ils dénaturent le caractère d'un de nos grands hommes, quand ils font trivial ce que Dieu a créé original, quand ils rendent ridicule ce que la patrie a appelé sublime, il faut protester bien haut. Ne laissons jamais briser une couronne.

En terminant, mesdames et messieurs, je ne puis me flatter d'avoir répondu à vos désirs ; je n'ai pas répondu aux miens. Mais, vous me permettrez de souhaiter bien des Jean Bart au Canada ; des corsaires de la plume aussi habiles sur l'océan de la presse que le corsaire de Dunkerque l'était sur la Manche ; des corsaires de la colonisation qui fassent de bonnes prises et qui sachent les garder et par-dessus tout de bons chrétiens et d'excellents pères de famille.

LE CARDINAL DECHAMPS. (1)

(Suite et fin.)

Mgr Dechamps n'occupa que deux ans le siège épiscopal de Namur. En 1867 il fut choisi pour remplacer le cardinal Stercks comme archevêque de Malines. Si cette charge était dans la hiérarchie belge la plus élevée et la plus honorable, elle était aussi la plus lourde et la plus périlleuse. Dans les difficultés que l'esprit anti-chrétien du gouvernement ne pouvait manquer de susciter entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil c'était sur le primat que les catholiques devaient naturellement jeter les yeux, et de lui qu'ils devaient attendre la première résistance, les premières protestations. Le nouvel archevêque, marchant sur les traces de son vénérable prédécesseur, ne faillit pas à cette tâche. Dès le mois de mars 1868 des négociations, pour ne pas dire des hostilités, s'engageaient entre lui et le notoire M. Frère-Orban, alors ministre des finances et adversaire juré de l'intervention du clergé dans les écoles. On demandait à Monseigneur d'user de son influence pour amener les députés catholiques à voter le budget de la guerre, suivant les vues du gouvernement. Cela donna occasion à Mgr Dechamps d'exposer très énergiquement, dans une note publique, les griefs des catholiques contre le gouvernement, puis d'exiger une rétractation du reproche qui avait été fait aux évêques de refuser leur concours à l'enseignement dans les classes d'adultes. Le ministère ayant refusé de se rétracter, Mgr Dechamps publia dans les journaux la défense des évêques à l'encontre de ces accusations.

La question des bourses d'étude vint aussi de nouveau sur le tapis.

Le ministère voulait contraindre l'épiscopat à accepter la position qu'on lui avait faite par la confiscation de ces bourses. Les évêques refusèrent naturellement de sanctionner cette iniquité, et Mgr Dechamps le déclara en termes très précis au gouvernement. Désappointé, M. Frère se livra, devant les chambres aux déclamations usitées de la secte contre l'*inutilité* des congrégations religieuses et le tort qu'elles font à la société. Cela lui valut la plus écrasante des répliques dans une allocution que Mgr Dechamps adressa aux Dames de la Miséricorde. La parole vengeresse de l'archevêque eut immédiatement deux résultats

(1) Conférence donnée à l'Union Catholique de Montréal, le 7 novembre 1886.

Elle consola et encouragea les catholiques, et d'un autre côté, elle en imposa à l'ennemi et ce fut alors que le ministère prit le parti de restituer la moitié des bourses confisquées, restitution que l'épiscopat accepta, sans renoncer à son droit de réclamer le tout.

“ Mais, dit le biographe de Mgr Dechamps, l'archevêque de Malines eut bientôt l'occasion de porter de nouveaux coups à l'ennemi qu'il avait rencontré sur tant de champs de bataille, je veux dire à l'esprit d'incroyance absolue, impie et audacieuse qui est le caractère particulier du monde à notre époque, et qui anime la plupart de ceux qui, aujourd'hui, disposent en Europe des pouvoirs publics.”

Cette occasion fut le concile général du Vatican, convoqué par le Pape Pie IX en 1868 et qui s'ouvrit le 8 décembre 1869.

L'annonce seule de ce concile provoqua les insultes et les attaques de la presse infidèle. Mgr Dechamps préluant au rôle important qu'il devait remplir au concile, et aux services qu'il y devait rendre à l'Eglise, prit immédiatement la plume et répondit à ces attaques dans un opuscule intitulé *La grande erreur de notre temps*. Il y démontre la divinité de la doctrine catholique par la persistance, la violence et l'unité de la haine que lui portent les puissants du siècle. “ C'est, dit-il, à la grande unité de la foi et de l'amour que la grande unité de la négation et de la haine fait partout la guerre.” Puis il fait voir que le principe de cette unité de l'erreur est dans la franc-maçonnerie qui peut donner le mot d'ordre à tous les ennemis de l'Eglise et que son principal moyen d'action est la presse dont il signale les tendances perverses et l'insigne mauvaise foi. “ Regardez-les dit-il, ces hommes de la presse anti-chrétienne ; voyez-les réunis sous un arbre aux rameaux immenses et chargés de fruits ; pourquoi donc ont-ils les yeux baissés, ou plutôt fixés en terre ? C'est qu'ils recherchent les fruits *tombés* de cet arbre dans la boue. Dès qu'ils les trouvent ils s'en emparent et s'écrient : Les voilà, les fruits de l'arbre, les voilà, les fruits de l'Eglise ! Malheureux ! Levez la tête, les fruits tiennent aux branches de l'arbre que vous calomniez, pendant qu'il vous couvre de son ombre.”

Mais ce n'était pas seulement avec les incrédules et les ennemis de l'Eglise que Mgr Dechamps allait avoir à lutter. On sait à quelle discussion donna lieu la proposition du dogme de l'infailibilité. Il fut à la tête de ceux qui se déclarèrent tout d'abord favorables à la définition de ce dogme. Et alors il vit, en face de lui, à la tête de ceux qui s'opposaient sinon au dogme du moins à sa définition comme non opportune, il vit, dis-je, ses amis l'évêque de Mayence, Mgr Ketteler, l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, et le père Gratry. L'amitié qui jusque-là l'avait uni à ces hommes distingués dut céder au devoir impérieux de défendre et de faire triompher la vérité.

Mgr Dupanloup avait publié ses *Observations* attaquant l'opportunité

de la définition, et même le principe de l'infaillibilité. Mgr Dechamps lui répondit dans une *Lettre* "renfermant, dit la *Bibliographie catholique*, une réputation aussi ferme que courtoise de toutes les objections de l'évêque d'Orléans." Celui-ci répliqua, sur un ton beaucoup moins modéré ; Mgr Dechamps publia alors une seconde réponse, qui fut le dernier mot de cette polémique où l'avantage resta évidemment à l'archevêque de Malines.

La discussion qu'il eut à soutenir avec le Père Gratry lui procura une victoire encore plus facile. Le célèbre oratorien ayant refusé pendant quelque temps d'adhérer à la définition du dogme, Mgr Dechamps n'épargna rien pour le ramener dans le sentier de la vérité. Aidé de son frère, M. Adolphe Dechamps, il finit par triompher de l'entêtement coupable dans lequel s'obstinait cet ami toujours cher malgré ses égarements. A ses sollicitations le Père Gratry promit même de reprendre la plume pour défendre ce qu'il avait combattu ; mais la mort l'empêcha d'exécuter ce projet.

Mgr Dechamps eut aussi à réfuter le mémoire où Mgr Maret, évêque de Sura, avait résumé l'erreur gallicane. Mgr Maret ayant ensuite fait sa connaissance lui avoua franchement qu'il le trouvait un tout autre homme qu'il ne se l'était d'abord figuré. " Je vous croyais, dit-il, un homme terrible, et je vois que vous êtes plein de bonté et de charité." La vérité est, dit le biographe, que Mgr Dechamps était à la fois *terrible* pour les fausses doctrines, et plein de douceur pour les victimes de l'erreur.

Avec un zèle aussi intrépide Mgr Dechamps ne pouvait manquer d'élever la voix pour protester contre l'attentat criminel du 20 septembre 1870, l'envahissement de Rome par le roi Victor-Emmanuel. Toute la Belgique catholique se leva à sa voix pour manifester son indignation et sa douleur, et en même temps pour offrir au ciel les plus ferventes supplications en faveur de l'Eglise persécutée et du souverain pontife si odieusement dépouillé.

De nombreux pèlerinages s'organisèrent et donnèrent lieu, en certains endroits, à des manifestations hostiles et à des actes de violence qui montraient trop évidemment de quelle manière les libéraux entendent et pratiquent la liberté de conscience, qu'ils invoquent sans cesse.

Un peu plus tard Mgr Dechamps avait à dénoncer un autre attentat commis contre les droits et la liberté de l'Eglise catholique : je veux dire les lois persécutrices édictées par l'empereur d'Allemagne en 1874 et l'emprisonnement et l'exil des évêques qui résistèrent à la volonté du souverain. M. de Bismack avait tenté de faire retomber sur les évêques la responsabilité des troubles qui agitaient l'empire. Mgr Dechamps, dans une lettre à l'Empereur Guillaume, fit justice des accusations perfides du chancelier, en même temps qu'il revendiquait les droits de

l'Eglise et démontrait jusqu'à quel point étaient injustes et contraires à la vraie liberté les lois que l'on voulait imposer à la conscience des catholiques allemands.

En intervenant ainsi dans des affaires étrangères à son diocèse et même à son pays, Mgr Dechamps obéissait à la volonté très expresse de Pie IX, qui, en le nommant évêque, l'avait exhorté à ne pas restreindre son zèle à son diocèse, mais à s'occuper aussi des intérêts généraux de l'Eglise. Cette recommandation faisait voir que le Souverain Pontife avait, à son égard, de grands desseins. Sa promotion rapide au siège archiepiscopal de Malines en fut une autre preuve, mais laissa entrevoir qu'on ne s'arrêterait pas là, et qu'une dignité plus haute attendait le savant et zélé prélat. Personne ne fut donc surpris d'apprendre, en 1875, que Mgr Dechamps était élevé par Pie IX au cardinalat. Il fut promu en même temps que Mgr Manning, Mgr Ledockowski et Mgr MacCloskey. Il reçut, à cette occasion solennelle, les félicitations du gouvernement belge et fut l'objet d'une belle ovation à son retour à Malines.

IV.

La dignité nouvelle dont Mgr Dechamps était revêtu allait donner encore plus d'activité à cette parole éloquentة et courageuse, toujours prête à combattre l'erreur sous toutes ses formes. Elle rendait plus fréquentes et plus intimes ses relations avec le chef de l'Eglise, et lui donnait l'occasion de le pénétrer de plus en plus de l'esprit qui animait le vénéré Pontife.

La promulgation du *Syllabus* avait donné lieu à de vives discussions. Le libéralisme qu'une certaine école prétendait concilier avec la doctrine catholique, s'accommodait mal des condamnations portées par Pie IX contre les erreurs modernes. Mgr Dechamps prit la plume pour démasquer l'erreur libérale et mettre les catholiques en garde contre ses séductions. Il définit le libéralisme "l'école politique qui prétend asseoir tout l'ordre social sur la *déclaration des droits de l'homme*, sans se soucier le moins du monde s'il existe, pour le genre humain, une loi divine positive." Ou bien encore, "l'école politique de ceux qui ne reconnaissent, pour tout l'ordre social, qu'une seule *loi suprême*, la raison, ou, comme ils disent, *l'opinion*, l'opinion qui fait ensuite les autres lois par le chiffre mouvant des majorités. Le libéralisme est donc le rationalisme social, et il vérifie son nom en ce sens qu'il prétend se *délivrer* de la loi révélée de Dieu.

"C'est l'école de la confusion des deux puissances à son profit. C'est l'école d'une toute nouvelle religion d'Etat, de l'antichristianisme officiel et obligatoire. C'est une sorte de théocratie sans Dieu. Bien

loin d'être le promoteur du progrès, tous ses efforts tendent à faire rétrograder le monde jusqu'à l'époque des Césars pontifes."

Définir aussi clairement l'erreur, c'était la réfuter complètement.

Aussi Mgr Martin, évêque de Paderborn, n'hésita-t-il pas à dire que d'après sa conviction le libéralisme, avec ses grands mots creux et trompeurs n'avait jamais été attaqué si vigoureusement ni si solidement qu'il l'est dans cette œuvre magistrale du cardinal Dechamps.

Cette première brochure fut suivie d'une seconde, consacrée aux catholiques libéraux, c'est-à-dire, d'après la définition de l'auteur, "ceux qui, appliquant à la société civile le principe absurde et impie du *naturalisme*, enseignent que la meilleure condition de la société publique et le progrès social requièrent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée sans nul souci de la religion, comme si elle n'existait pas, ou du moins sans mettre aucune différence entre la vraie et les fausses religions." A la suite de cette définition le cardinal exposait, d'après le Père Liberatore, les principes qui doivent servir de base aux rapports entre l'Eglise et l'Etat, distinguant entre la thèse et l'hypothèse, et faisant voir que les catholiques-libéraux glorifient et soutiennent l'hypothèse, c'est-à-dire la situation précaire que les constitutions modernes ont faite à l'Eglise, non comme un fait légitimé uniquement par le malheur des temps, mais comme un état normal, comme l'idéal que doit se proposer tout gouvernement. Il ramène la thèse et l'hypothèse à l'unité, en considérant la fin du pouvoir civil : le bien temporel, subordonné au bien spirituel. Pour l'atteindre, l'Etat doit préserver ses sujets de l'erreur et du vice, source des plus grands maux spirituels et temporels, non en leur imposant de force la vérité et la vertu, ce qui est impossible, mais en opposant des barrières à l'erreur et au vice.

"Ces deux brochures, dit le biographe du cardinal, n'eurent pas seulement un grand succès de publicité, mais elles furent généralement goûtées et eurent l'effet d'ouvrir les yeux à beaucoup d'hommes séduits par le libéralisme." Cependant Mgr Dechamps se vit lui-même accusé de catholicisme libéral dans une brochure publiée par Mgr Pelletier, chanoine d'Orléans. Cette accusation fut réfutée par *L'Univers*, et par le cardinal lui-même, dans une troisième brochure, où, faisant l'application des principes posés par lui en cette matière, il établit, entre autres points, la licéité du serment à la constitution belge, plus favorable que nulle autre à la liberté de l'Eglise.

En 1868 le cardinal Dechamps fut appelé, par la mort de Pie IX, à prendre part au consistoire qui devait lui donner un successeur. Avec tout le monde chrétien, mais tout particulièrement avec la Belgique, il se réjouit de l'élection du cardinal Pecci, qui avait été nonce à Bruxelles de 1843 à 1846, et qui y avait laissé les meilleurs souve-

nirs. En sa qualité de primat de Belgique, il fut l'objet d'attentions spéciales de la part de Sa Sainteté. Léon XIII appréciait tout le mérite de Mgr Dechamps, et il le prouvait lorsqu'il disait en 1883, à un prélat belge, Mgr de T'Serclaes : " Il faut à la Belgique des hommes à la fois solides de principes et prudents dans l'application, comme le cardinal de Malines."

Cette fermeté et cette prudence avaient eu, en 1878 et 1879, ample occasion de se manifester dans la lutte que les libéraux francs-maçons, arrivés au pouvoir, avaient engagée de nouveau avec l'Eglise sur le terrain de l'enseignement.

L'auteur de la vie de Mgr Dechamps fait remarquer avec beaucoup d'à-propos que " ce zèle *impétueux, bruyant et dispendieux* pour l'enseignement des classes populaires est tout à fait neuf dans la secte ennemie de l'Eglise et est évidemment le résultat d'un mot d'ordre et une affaire de tactique. Au siècle dernier encore, par la bouche de leur patriarche, le philosophe de Ferney, les incrédules proclamaient que l'instruction n'était pas faite pour la canaille, et qu'il fallait des illettrés pour labourer la terre, bâtir des maisons et faire des souliers."

" Or, continue le même auteur, l'Eglise s'est toujours montrée pleine de sollicitude pour l'éducation scientifique des peuples. On ne saurait citer une nation, une seule parmi les modernes, qui ne doive à l'Eglise catholique sa civilisation. Que veut-on donc maintenant en ouvrant de toutes parts des écoles en dehors de l'influence de l'Eglise et en opposition avec elle, et en les rendant autant que possible obligatoires? Que veut-on, sinon arracher les âmes à l'Eglise? "

C'était là l'intention trop évidente du cabinet libéral et franc-maçon qui arriva au pouvoir en Belgique en 1873, sous la conduite de M. Frère-Orban, devenu ministre des affaires étrangères. Après avoir déclaré, dans son programme, que l'enseignement donné aux frais de l'Etat doit être placé sous la direction et sous la surveillance exclusive de l'autorité civile, il déposait, le 21 juin, un projet de loi sur l'enseignement, portant, entre autres dispositions :

" Que le ministre du culte ne pourra plus visiter l'école ; que l'autorité religieuse ne sera plus représentée au sein de la commission centrale d'instruction ; qu'elle restera étrangère aux choix des livres, même de ceux qui se rapportent à la morale ; qu'elle ne sera plus représentée dans les concours entre les élèves des écoles primaires ; enfin que l'enseignement de la religion sera supprimé dans les écoles normales. "

Ce projet de loi était donc une véritable déclaration de guerre. Aussi l'archevêque et les évêques firent-ils entendre immédiatement la plus énergique des protestations. En même temps ils avisaient au moyen de combattre l'influence pernicieuse qu'allaient exercer les

écoles sans Dieu dont le gouvernement voulait ainsi doter le pays. A côté de ces écoles athées il fallait ouvrir des écoles chrétiennes. Mgr Dechamps montra donc aux catholiques quel était leur devoir dans ces tristes circonstances, et il fit un éloquent appel à la générosité des riches et au zèle de tous.

Les protestations de l'épiscopat et les efforts des députés catholiques n'empêchèrent pas la loi d'être votée, le 6 juin 1879. Mgr Dechamps et ses suffragants écrivirent encore une fois une lettre collective pour bien faire connaître aux fidèles la situation qui leur était faite par cette loi de malheur. "Appuyés sur l'autorité du Saint-Siège, disaient-ils, en union avec tous les évêques de la catholicité, en acquit de notre charge pastorale, nous dénonçons le régime scolaire que le pouvoir civil se propose d'appliquer à notre pays comme dangereux et nuisible de sa nature ; nous déclarons qu'il favorise la propagation de l'incrédulité et de l'indifférentisme, et qu'il est un attentat à la foi, à la piété et aux droits religieux du peuple belge. Et pour ces raisons, nous le réprouvons et le condamnons. En conséquence, nous avertissons tous les fidèles et nous leur déclarons que l'on ne peut en conscience fréquenter de pareilles écoles, instituées qu'elles sont contre l'Eglise catholique."

Dociles à la voix de l'épiscopat, les catholiques belges n'hésitèrent pas à faire les plus grands sacrifices, chacun dans la mesure de ses ressources, pour établir des écoles chrétiennes. Riches et pauvres, prêtres et laïques rivalisèrent de zèle, et le nombre des élèves qui les fréquentèrent dépassa de beaucoup celui des écoles officielles.

Mais on comprend que pour en arriver là et pour soutenir une pareille lutte le cardinal eût à subir bien des contradictions. Le cabinet belge, pour ruiner l'influence du primat, essaya de représenter ses actes comme étant en désaccord avec la volonté du Saint-Siège. *La déclaration de Son Eminence le cardinal Dechamps*, publiée à la prière des évêques, fit justice complète de cette assertion, et démontra que l'épiscopat belge n'avait soutenu d'autres principes que ceux auxquels le Saint-Siège a donné son approbation. Quant à la manière dont ces principes étaient appliqués, elle était, d'après les traditions bien connues du Saint-Siège, laissée à la prudence des évêques, et, dans le cas présent, il était facile de la justifier par l'attitude si hostile que le gouvernement de 1878 avait prise tout d'abord vis-à-vis de l'Eglise. D'ailleurs, le cardinal savait de science certaine que le Saint-Siège approuvait ses actes et que ses adversaires attendraient en vain une parole de blâme ou un désaveu de l'autorité pontificale. Mais le ministre des affaires étrangères, M. Frère-Orban, ne se tint pas encore pour battu, et il fit de nouveaux efforts pour obtenir que le Pape désavouât la conduite des évêques comme ayant

dépassé les bornes de la modération et de la justice, donnant à entendre que si on refusait d'obtempérer à cette demande les relations diplomatiques entre Rome et la Belgique seraient rompues. Prières et menaces n'eurent d'autre résultat que de provoquer une déclaration fort catégorique du secrétaire d'Etat, le cardinal Nina, "que l'épiscopat belge avait bien mérité de la cause catholique, qu'il avait bien fait de condamner les écoles en masse, sauf à accorder des dispenses dans les cas particuliers que l'on jugerait exempts des périls redoutés ; que d'ailleurs les évêques avaient toujours accueilli avec déférence les conseils de prudence et de modération pratiques qui leur étaient venus de Rome, comme l'attestaient les nombreuses dispenses qu'ils avaient accordées et les tempéraments qu'ils avaient adoptés."

Convaincu enfin de l'inutilité de ses efforts, M. Frère-Orban se donna la triste satisfaction d'exécuter sa menace, en rappelant la légation du roi auprès du Saint-Siège et en faisant signifier au nonce qu'il tenait des passeports à sa disposition.

Mgr Dechamps et ses collègues écrivirent à Léon XIII pour protester contre l'injure ainsi faite au Saint-Siège. La réponse du Pape confirma l'approbation qu'il avait donnée à l'attitude prise par l'épiscopat de la Belgique vis-à-vis du pouvoir civil.

"Ce qui nous console, disait Léon XIII aux évêques, c'est de vous voir si parfaitement unis, non seulement pour gémir sur ce qui vient d'arriver, mais encore pour repousser les attaques qu'on livre à l'Eglise ; c'est le zèle que vous déployez dans l'accomplissement des devoirs de l'épiscopat, la fermeté de votre conduite tempérée par l'esprit de modération et par la prudence chrétienne. Aussi n'hésitons-nous pas à vous adresser tous les éloges que vous méritez."

Cette approbation élogieuse fut répétée d'une manière plus éclatante encore dans une circulaire adressée aux nonces et aux autres agents du Saint-Siège le 25 juillet 1880, dans un long *memorandum* publié à ce sujet, et surtout dans l'allocution prononcée par Léon XIII dans le consistoire du 20 août. Revendiquant l'honneur de l'Eglise, le pape démasqua le but de cette guerre "qui n'est autre que d'aliéner les cœurs au siège apostolique, de soustraire les peuples chrétiens à l'autorité et à l'appui du souverain pontife, afin d'exercer sur eux sans contrôle un pouvoir despotique." Ce dessein était arrêté depuis longtemps. La loi scolaire a paru une excellente occasion de l'exécuter, puisqu'elle devait avoir pour effet de soustraire l'enfance à l'influence de la religion, et de former une génération indifférente ou hostile à l'Eglise. Le Saint-Père proclamait qu'en cherchant à repousser cette loi inique les évêques et tous les Belges s'étaient couverts de gloire.

Avec cette haute approbation du chef de l'Eglise, avec l'admiration de tout l'univers catholique et le succès obtenu par les écoles chr

tiennes qu'il avait établis, l'archevêque pouvait se dire victorieux, et le renvoi du Nonce apostolique n'était plus, de la part du ministère, que l'acte d'une vengeance vaine et mesquine.

Mais le cardinal ne devait pas jouir longtemps de ce beau et légitime triomphe. Cette dernière lutte avait exigé des travaux qui achevèrent d'épuiser ses forces, déjà affaiblies par l'âge et la maladie. Il sentit que la mort approchait, et il s'y prépara avec le calme et la fermeté qui le distinguaient. Mais il n'en continua pas moins à travailler et à donner ses soins à l'administration de l'archidiocèse. Son dernier acte fut de publier, le 15 septembre 1883, une lettre pastorale pour recommander aux fidèles, suivant le désir de Léon XIII, la dévotion du Très Saint Rosaire. A partir de là ses forces diminuèrent rapidement. Cependant on n'entrevoit pas encore une fin prochaine lorsque, le 29 septembre, un Père Rédemptoriste qui se trouvait près de lui vit tout-à-coup ses traits se décomposer. Il se hâta de lui donner l'absolution. Le cardinal la reçut en levant les yeux au ciel, puis il rendit le dernier soupir, dans la soixante-treizième année de son âge, la dix-huitième de son épiscopat et la huitième de sa promotion à la dignité cardinalice.

La magnificence de ses funérailles, l'affluence extraordinaire du peuple venant lui rendre un dernier hommage, les éloges que firent de lui les journaux, même les plus hostiles à la religion, prouvèrent que la Belgique comprenant l'étendue de la perte qu'elle faisait par la mort du cardinal. Suivant l'expression judicieuse de son biographe, " Mgr Dechamps avait été, de son temps, la plus pure et la plus éclatante gloire de son pays." Ses talents d'orateur et d'écrivain, sa piété, son zèle, sa fermeté et sa douceur l'ont fait comparer à saint Ambroise. Il ne manque pas non plus d'analogie entre les circonstances où chacun d'eux eût à défendre les droits de l'Eglise contre les empiétements du pouvoir civil.

L'étude que nous venons de faire de sa vie nous a déjà fait remarquer et admirer les qualités et les vertus qui le distinguaient. Nous nous contenterons donc de signaler le zèle avec lequel il s'employa à faire annoncer la parole de Dieu, persuadé, dit son biographe, que l'ignorance et l'irréflexion sont pour les séculiers à notre époque surtout, la source la plus féconde de tous les maux, spécialement de l'indifférence.

Sa charité pour les pauvres mérite aussi une mention particulière. Elle ne connaissait pas d'autres bornes que le vide absolu de sa caisse, et son économe ne parvenait qu'à grande peine à maintenir l'équilibre dans le budget du généreux prélat.

Mais s'il entendait ne rebuter aucune infortune temporelle, il avait encore plus d'empressement à soulager les misères spirituelles. Il ne

désespérait du salut de personne, dit le Père Santrain. Aussi trouve-t-on dans ses œuvres grand nombre de lettres adressées à des protestants, à des rationalistes, à des savants dévoyés, à des incrédules de toute sorte. Victor Hugo et M. Guizot furent de ceux qui éprouvèrent ainsi, mais sans en profiter, les effets de son zèle pour la conversion des âmes.

“ Sa charité, dit M. l'abbé Segondy, se traduisait dans tous les actes de sa vie, et savait se faire toute à tous. Tendre et condescendante, elle était ingénieuse à trouver des excuses aux petites faiblesses humaines : forte, elle ne transigeait jamais avec les principes : douce elle avait le secret de pénétrer les âmes et de les établir dans le bien. On ne le quittait jamais sans se sentir meilleur, plus reposé, consolé et ne craignons pas de le dire, un peu grandi...”

“ D'une taille ordinaire, dit encore le même auteur, le Rev. Père Dechamps portait dans tout son être extérieur l'image des richesses de la beauté de son âme. Toute sa personne révélait la distinction, la bonté, la douceur et une grâce sans fard et sans recherche.

“ En lui le religieux et l'homme de bon ton ne se heurtaient pas, mais par une des plus heureuses alliances, ils se complétaient parfaitement.”

Quand le Père Dechamps se trouvait le dimanche à la campagne, il s'empressait toujours de se rendre à l'église. “ Et savez-vous pourquoi, disait-il à l'abbé Segondy ? Tout simplement pour entendre le prône. Vous souriez ? Prenez garde. Des considérations ou des pensées que peut exposer un curé, il y en a beaucoup que je sais aussi bien que lui ; mais soyez-en persuadé, il en est toujours un certain nombre, surtout de celles qui sont puisées dans la connaissance des hommes ou l'observation des faits, qu'il possède mieux que moi, et ce sont celles-là qui m'intéressent et dont je m'empare.

Ces paroles pleines d'humilité renferment aussi un sens profond et pratique, et conviennent aussi bien au philosophe qu'au religieux.

Si la vie du cardinal est digne d'admiration, nous ne devons cependant pas oublier que de pareils exemples ne sont pas rares dans l'épiscopat catholique. C'est le privilège de l'Eglise d'attirer à elle et de voir à son service les grandes âmes et les belles intelligences ; c'est en travaillant pour Dieu que le génie humain se développe dans toute sa puissance et devient capable d'accomplir de plus grandes choses. C'est donc à l'Eglise que nous devons reporter la gloire qui couronne le front de ses enfants.

JOSEPH DESROSIERS.

LE NORD.

XII.

C'est dans cette vallée admirable de la Rouge qu'est la paroisse de l'Immaculée Conception. Il n'y a pas de village à la Conception. Quatre ou cinq maisons y sont groupées ; l'une est l'hôtel tenu par un M. Béliveau. M. François Villeneuve, oncle du député d'Hochelaga, y demeure.

Ce M. Villeneuve, qui est un très brave homme, s'est montré d'un courage extraordinaire en s'enfonçant seul, il y a déjà plusieurs années, dans ces forêts où alors il n'y avait aucun déboisement. Chose singulière, il a réussi moins que d'autres qui n'avaient ni son courage ni son intelligence. Je crois que la raison en est que l'ambition l'a entraîné à courir plusieurs lièvres à la fois. C'est toujours la fable du lièvre et de la tortue qui va doucement, mais sûrement. *Que va piano va sano, e que va sano va lontano.* C'est un proverbe italien qui comporte sa morale. Et puis il faut bien avouer que la fortune ne sourit pas à tous, et beaucoup en ce monde peuvent chanter :

Il y'a des gens en France
Qui vraiment n'ont pas d'chance.
La preuve qu'y en a
C'est que j'suis d'ceux-là. } *bis.*

L'église de la Conception est bâtie sur la rive ouest de la Rouge, qui se relie à la rive opposée par un pont de 284 pieds, bâti en 1882, et pour lequel le gouvernement a donné \$200.

En 1884 la population de la paroisse de la Conception, desservie par le curé de la Chute aux Iroquois, comptait environ 400 âmes. Cette paroisse deviendra très riche et sera certainement le grenier du Nord. Le canton de Clyde, où elle est située, avait, en 1880, 4,709 acres de terres arpentés et en vente.

Nous nous dirigeons ensuite vers la Chute aux Iroquois, en longeant presque toujours la Rouge, et comme le chemin Bisson n'est pas terminé, nous suivons le côté ouest que nous atteignons au moyen d'une traverse, à la ferme Hamilton que possède aujourd'hui un M. Valiquette, natif de St-Jérôme. Je ne puis faire de compliments de sa traverse,

qui n'a de mérite que celui de nous rappeler le temps, cet heureux temps où, à l'Abord-à-Plouffe comme au Sault-au-Récollet, ou à Ste-Rose, on traversait en chaland, avant la construction des ponts Lachapelle, Jean Veau ou Bélair.

Le chaland de Valiquette n'était pas en très bon ordre et nous avons eu le temps de l'examiner, car nous avons attendu une demi-heure avant que le traversier, qui était aux récoltes, vint nous faire passer l'eau. Et pourtant nous chantions à tue-tête, avec accompagnement de porte-voix :

Batelier, dit Lisette,
Je voudrais passer l'eau,
Mais je suis trop pauvre
Pour payer le bateau.

Quoiqu'il en soit, cette ferme de M. Valiquette est de toute beauté, et comme elle a jeté mon ami Beaubien dans le ravissement, il faut en parler un peu en détail.

Cette ferme que traverse la Rouge est l'une des trois qu'exploitaient les faiseurs de chantiers, et qu'on appelait ferme d'en bas, ferme du milieu, et ferme d'en haut. Celle-ci est la ferme d'en bas ouverte par les Hamilton. Elle comprend environ 1,500 acres de terre de qualités diverses ; plus de 100 acres en sont défrichées. Les dépendances, maisons, granges, écuries, étables, etc., quoiqu'un peu vieilles, sont encore très propres à l'exploitation. Le terrain défriché est en partie de terre légère, où croissait le pin dont on aperçoit encore les pieds gigantesques, mais d'une terre légère sur laquelle se déverse des substances phosphatiques qui lui conservent une grande fertilité. Toutes les espèces de grains, ainsi que les plantes à pâturages, y poussent admirablement. Les bâtisses sont commodément situées de chaque côté de la rivière que l'on traverse à cet endroit.

Le propriétaire actuel, M. Frs Valiquette, est venu de St-Jérôme où il s'était enrichi sur une terre. Il vit maintenant sur cette ferme comme un roi... non constitutionnel. Nous avons été émerveillés de l'intelligence qu'il apporte dans la culture de cet immense terrain. Il se livre particulièrement à l'élevage et il a des troupeaux, nombreux qu'il se propose d'augmenter et d'améliorer. Nous y avons vu des animaux de races Durham, Ayrshire, et quelques Alderneys. En fait de moutons nous y avons remarqué des Cotswold croisés, et une race de cochons bâtards faciles à engraisser, qui ne vaut pas la race des Berkshire de M. Beaubien, mais qui m'a paru avantageuse.

A propos de bêtes à cornes, j'ai, moi-même, essayé de différentes races, et j'avoue que rien ne m'a paru plus profitable que notre petite race canadienne, qui peut avantageusement se croiser avec les Alder-

neys. On a beau dire, les grosses races ne conviennent pas à nos climats, surtout quand elles sont pures. Elles ne sont pas assez vigoureuses, ne résistent pas assez à notre température. D'ailleurs leur taille exige une nourriture trop abondante, qu'un pacage ordinaire ne suffit pas à leur procurer. Cette petite race canadienne, bien soignée, est certainement celle qui nous rapporte le plus de profit. Outre ma propre expérience, j'ai souvent interrogé des fermiers intelligents qui m'ont exprimé la même opinion.

Pour revenir à notre ami Valiquette, il est sur la voie d'une grande fortune, ayant acheté cette ferme à très bas prix. De fait, on ne pourrait aujourd'hui construire les bâtisses qui y sont érigées pour le prix qu'a coûté à M. Valiquette la ferme entière, avec ses 1,800 acres de terre, dont cent défrichés, et tout le complément, instruments d'agriculture, voitures d'été et d'hiver, etc.

Mais ce qui prouve encore davantage que M. Valiquette est en train de faire fortune, c'est le nombre de ses enfants. Si j'en jugé par ce que nous en avons vu, il doit arriver à la douzaine. Heureux homme, s'il comprend son bonheur.

Et pourtant les Hamilton ont mis cette ferme en vente pendant bien longtemps. Personne n'en voulait. Savez-vous pourquoi? On prétendait que le sol était épuisé. Là! quand on a dit ce mot, tout est dit. On ne s'occupe pas de savoir si c'est le cas; si cette terre, quoique continuellement cultivée, peut s'améliorer, si le sol en est riche, etc. Non, elle est ruinée, et c'est tout. Comme si la terre n'était pas toujours susceptible de s'améliorer, même par le repos. On a des engrais si facile à composer dans ces endroits où les bois jettent, en se dépouillant, une couche épaisse de débris végétaux, et où les cendres sont si abondantes.

Quoi qu'il en soit, j'ai recommandé l'élevage des moutons à Valiquette. Rien, à mon avis, n'est plus profitable que le mouton à un cultivateur qui a une grande terre. En effet, le mouton produit beaucoup, il est facile à hiverner, sous un simple abri, et il mange en fourrage ce que les autres animaux ne consomment point. Et voyez ce que l'on retire du mouton: une rente annuelle de son croît, de sa laine et de son fumier. Tout est utile dans cet animal, la laine, la peau, le sang, la chair.

Quant à la race nous recommandons les *Cotswold* pour les laines longues, et les *Southdown* pour les laines courtes.

Mon ami Beaubien n'a pas manqué de recommander son trèfle blanc si avantageux pour les pâturages, surtout ceux destinés aux moutons.

Nous avons parcouru cette distance de la ferme Valiquette à la Chute aux Iroquois en contemplant d'un côté des terres superbes, de l'autre des forêts magnifiques. La rivière qui coule des eaux pro-

fondes et noires, a été le tombeau de bien des voyageurs. Aussi est elle revêche à bien des endroits. Là on voit encore de vieux billots qu'un obstacle quelconque y retient depuis des années. Ici on aperçoit la place où gisait un tas de billots là bas la trace d'un ancien chemin de chantiers dans les montagnes ; plus loin un rapide nous fait entrevoir la difficulté qu'ont eue les voyageurs à y conduire le bois. Une perdrix se lève de temps à autre, mais sans chien et dans la feuillée comment découvrir un bipède qui se perche comme un nœud et défie l'œil le plus exercé.

Tantôt on remarque la trace d'un ours qui intéresse fort nos jeunes gens. Ils veulent aller à sa poursuite. Tiens, voilà un lièvre qui traverse la route, mais je vous en fiche, il disparaît aussitôt. Sur la lisière un renard trotte en haletant. Tirez donc ! Ah oui ! Il est bien temps, le matin s'est vu viser, et bonjour. Une affaire pour endêver nos chasseurs. Tout de même ils se vengent de leur contrariété sur le dos des écureuils. Pauvres écureuils !! A propos d'écureuils nous en avons fait une gibelotte superbe. Et pourquoi pas ? Il a une chair tendre et succulante . . . accomodé en civet !! Je ne vous dis que cela ! Encore est-il qu'il faut savoir l'accommoder. Tenez, lecteurs, je ne puis résister au désir de vous apprendre à faire un bon civet. J'en ai tant mangé de mal faits dans les hôtels, que je dois supposer que les colons du Nord ne savent pas mieux, et ils sont ainsi privés d'apprécier un mets qu'ils peuvent se procurer si facilement. Et d'abord, pour faire un civet il faut un lièvre...ou un écureuil. Et la manière de le capturer n'est pas indifférente. Celui pris au collet est le meilleur, car il conserve tout son sang dont on a besoin pour faire le bouillon. Après l'avoir dépouillé, recueillez-en le sang et le foie, coupez le bien en morceaux, faites le rôtir dans le saindoux ; faites frire à part quelques pignons et quelques petites grillades de lard ; mettez le tout dans une casserole et ajoutez une pinte d'eau chaude ; à cette eau vous joindrez le sang et le foie que vous aurez pilé : mettez y un verre à pied de vin ou de vinaigre, sarriette, thym ou persil—et laissez cuire lentement. Pour lier la sauce répandez pendant la cuisson deux ou trois cueillerées de farine légèrement grillée—Et mangez.

C'est en suivant les plis tortueux de cette rivière Rouge qui roule des sables blancs accumulés en bancs d'un caprice singulier, que nous arrivons au canton Joly, comprenant 13,934 acres, lesquels, en 1880 étaient arpentés, mais non encore en vente.

En 1882, à part le chemin Bisson dont j'ai déjà parlé, on avait terminé un chemin conduisant de la Chute aux Iroquois au Canton Minerve. Tous les lots étaient concédés dans Joly, et la population y était d'à peu près 300 âmes. Il y avait déjà des défrichements considérables.

Dans cette même année fut construit un chemin conduisant de la Nativité (Chute aux Iroquois) au lac Maskinongé. On y construisit aussi un pont de 50 pieds sur le chemin projeté entre la Chute aux Iroquois et le lac Macassé.

Et d'une et de deux nous voilà à la fameuse Chute aux Iroquois, dont le pied est à 557,06 et la tête à 570,56 pieds du niveau du lac St Pierre. Il faisait bon. Le temps était calme, et le bruit de la chute qui se fait entendre au loin, arrivait à nos oreilles comme un babil de nymphes qui jouent sur les rochers. L'écho redisait aussi le caquet de nos jeunes amis. Et quand du haut d'une montagne nous aperçumes le village avec son église, son clocher, nous entonnâmes un Kyrié. Rien de beau comme cette mélodie sacrée chantée en chœur dans le silence du soir. Aussi les colons sortaient-ils de leurs demeures en nous applaudissant. Devant plusieurs maisons pétillait le feu destiné à protéger contre les mouches les châtelaines de ces castels. Nos chevaux sentaient l'écurie et battaient la caisse de leurs sabots en poussière, le bruit de nos roues sur la route pierreuse faisait accord avec le cliquetis de l'escouade—et—bientôt nous entrions à l'hôtel, situé tout près de la Chute, dont les vapeurs humides viennent sur l'aile de la brise arroser les galeries et les balcons.

Nous dételons et nous nous dételons. Ecoutez, quand on a dix lieues dans les reins, par ces chemins raboteux, on est bien aise de désemparer. Et nos pauvres bêtes, couvertes de poussière !! Quels bons chevaux !

Ah ça, garçon, ayez bien soin de ces bêtes là, hein ! Pas d'eau, ni d'avoine à présent, mon ami.—Laissez les se ressuyer.—Pas d' danger, monsieur. Avez-vous des licous ?—Oui, tiens, Bigras, donne donc les licous. Prends garde de mettre Rosée avec d'autres, tu sais qu'elle est mauvaise, et avec cela qu'elle se gêne de voler la portion de ses voisines.

Et nous entrons à l'hôtel, tenu par M. Renaud, dont la femme s'appelle Mde Renaud, et dont les enfants, s'ils en avaient, s'appelleraient des p'tits Renaud. Vous vous imaginez que nous étions dans une hôtellerie commune. Détrompez-vous.—Toit français, balcon couvert, chambres spacieuses, lits moelleux, table ni plus ni moins que somptueuse. Badinage à part, j'ai rarement mangé à mon goût comme dans cette auberge. Mde Renaud, si je m'en rappelle, a longtemps été cuisinière de grosse maison à la ville. Ah ! mais.....que c'est dommage.....je n'ai pas pris en note où elle a demeuré. Dans tous les cas, elle fait une cuisine délicieuse, . . . et à la canadienne, ce qui veut dire que les sauces sont courtes, qu'il y a des épices, que c'est croustillant, en un mot. Mais direz-vous : Que diable pouviez-vous donc manger à vingt lieues au nord de St Jérôme ? Il est bon de

vous dire, comme dans la chanson : “ Et dans cet arbre savez-vous ce qu'il y a ? ” que dans la cour de l'hôtel Renaud y a-t-une glacière, et qu'on y conserve du bœuf et du mouton — ; que dans la laiterie y a du beurre de premier choix, que dans la cave y a un saloir, avec du lard dedans, salé avant qu'il ait commencé à finir d'être frais ; que dans le poulailler y a des poules noires et des grises, que dans le parc y a des vaches....et tout ça à M. Renaud et à Mde Renaud, lesquelles vaches donnent du lait avec de la crème, mais pas de café que le marchand fournit avec un peu de chicorée et du sucre. Et puis y a des pigeons, des tourtes, des poissons. Que vous dirais-je, enfin ! Si bien que M. Beaubien proposa de planter piquet à la Chute et de n'y bouger que le surlendemain. Nous tenons un conseil de paix auquel fut invité le colon. Les jeunes gens votèrent, car M. Beaubien est parlementaire, pour se rendre au Nomingue le lendemain. Ça c'était le vote des Chambre basses. Mais les Chambres Hautes s'informèrent. Il y avait pour se rendre au Nomingue sept lieues, et de longues, je vous en réponds. L'hôtelier, qui avait voix au chapitre, représentait les dits chemins comme bien mauvais—et des côtes, monsieur !! Oui, des côtes—Ah ! disaient les Communes, on sait pourquoi il trouve les chemins si mauvais, lui.

Quoiqu'il en soit les raisons du repos étaient nombreuses. C'était le lendemain dimanche, et après messe basse, il ferait très chaud, et nos coursiers avaient quarante lieues dans les pattes...et...et...nous n'étions pas pressés. La discussion dura jusqu'au souper, alors que les deux Chambres, réunies par les whips autour d'une sauce blanche aux fines herbes, en vinrent à s'accorder et votèrent à l'unanimité que le départ serait remis au lundi. Ah ! les diners fins !! Que de faiblesses n'avez-vous pas causées depuis Capoue ! Et dire que sur la route nous mangions à la gamelle et que nous chantions :

Savez-vous pourquoi les Romains
Ont subjugué tous les humains.
Amis, n'en doutez pas,
C'est que ces fiers soldats
Mangeaient à la gamelle.
Vive le son, vive le son
Vive le son du chaudron.

Allons, Bigras, les chevaux sont-ils bien soignés ?—Oui, monsieur.—Sont-ils bien dans ces écuries-là ?—J'cré ben, monsieu, du bon foin, bateau ! Et d'la bonne avoine itou.

—Qu'est-ce que tu dirais si nous ne partions d'ici que lundi ?

—Cher p'tit maître, ça frait ben mon affaire, moi, qui ai ici poupa, pi tous mes frères. J'cré ben que ça f'rait mon affaire !!! Et pi,

tenez, on sera aussi avancé, parceque comme on ne pourra quitter qu'après la messe, on s'adonnerait à partir en plein soleil, et ces pauv'es chevaux, faut toujours en avoir piqué.

—Tu as raison, mon vieux ! C'est entendu. Ainsi, va voir tes parents.

Et il ne se le fit pas dire deux fois, je vous en parle.

Et voilà pourquoi nous couchâmes deux nuits à la Chute aux Iroquois.

Comme quoi tout n'est pas rose dans le voyage, . . . pas plus que dans la vie. Il est bon de vous dire que la Chute aux Iroquois est un pays sablonneux, comme Terracine, en Italie, dont je parle pour y avoir été en garnison. Or, à cause du sable, il y a des puces. Oh ! oui, des puces. Quel bonheur pour moi de retrouver ces aimables insectes que je n'ai pas su apprécier sur les bords de la Méditerranée. Il faut entendre raconter tous les traits de finesse attribués aux puces. "Mais à quoi sert l'intelligence sans le cœur ? dit un auteur très sérieux. On a dit que le plus petit animal, le moins utile en apparence nous étonnerait par la patience, le courage, l'esprit : ajoutons par le sentiment et la tendresse maternelle.

Quand les puces ont pondu leurs œufs dans la poussière, dans les fentes des planchers, sur les coussins où dorment les animaux, dans les langes des jeunes enfants ; quand les larves blanches et transparentes, sans pattes, très remuantes, en sortent en se tortillant comme de petites anguilles, la mère puce va leur dégorger dans la bouche le sang dont elle s'est remplie, et on voit sur leur peau transparente se colorer le tube digestif. Ainsi la légère souffrance qu'elle nous cause, la goutte de sang qu'elle nous enlève, c'est la vie de ses enfants.

N'accusez plus de méchanceté cette pauvre et tendre mère ; si elle mord, c'est qu'elle y est contrainte ; la nature lui a imposé cette loi, elle ne peut s'y soustraire ; mais croyez-le bien, elle agit avec tous les égards, tous les ménagements, avec tous les procédés d'un insecte gastronome, si l'on veut, mais qui n'est certes ni glouton, ni méchant. Une fois repue, la puce se hâte de lâcher prise, on dirait qu'elle a des scrupules de conscience. Le théâtre de son méfait elle l'abandonne vite, sautillante, alerte, chatouillant tout le voisinage d'une patte légère et douce comme pour engourdir et calmer la douleur, minime d'ailleurs, que sa piqure a déterminée."

Pardon, lecteurs, de cette citation, mais c'était pour me faire pardonner mon exclamation de bonheur en retrouvant les puces de Terracine. Mes lectrices, plus sensibles, comprendront mon admiration pour ces petits cœurs de puces.

Et puis qui sait (il y a tant de choses importantes qu'on ignore) si ces petits êtres ne sont pas chargés d'extraire de dessous l'épiderme un

sang vicié par le séjour en pays sablonneux ! La science n'a peut-être pas dit son dernier mot sous ce rapport. Dans tous les cas je la mets en demeure de se prononcer. Elle pourra prendre pour base de son raisonnement qu'il n'aurait pas besoin d'être saigné celui qui aurait pendant une nuit fourni la nourriture à cent puces. Et pourquoi donc les sangsues qui piquent si traitreusement... et les ventouses qui causent tant de douleurs ?

La Chute aux Iroquois a été érigée en paroisse canonique sous le nom de "La Nativité." Ses colons viennent pour la plupart de St-Jérôme, Ste-Thérèse, Ste-Scholastique, Ste-Anne des Plaines, St-Lin et quelques-uns de Montréal.

La population, lors de notre passage, en 1884, était de 350.

Le village est admirablement situé sur le bord de la Rouge, dominant une chute capricieuse et puissante, qui murmure sans cesse en se précipitant sur les rochers usés par ses caresses prolongées. Un pont magnifique traverse cette chute en s'appuyant sur les rochers énormes qui la forment. C'est un spectacle grandiose que ce bouillonnement des eaux se précipitant de cailloux en cailloux, pour se confondre écumantes dans un large bassin, où elles tournoient avant de prendre leur cours à travers les verdoyantes îles dont ce paysage est parsemé.

De beaux moulins à scie et à farine prêtent le flanc à ce courant qui leur donne la vie. Ces moulins appartiennent à M. Ulysse Dyonnais. Nous avons eu le plaisir de faire sa connaissance. C'est un Français comme nous aimerions à en voir beaucoup dans le pays. Il est distingué, affable et poli. Il est bon chrétien et, par sa conduite, fait l'édification des habitants du lieu.

Nous avons eu l'avantage d'être présentés à sa famille, composée de Madame Dyonnais et de deux filles dont l'une s'est mariée cette année-là même avec notre ami M. Chavol, officier du service civil.

L'intérieur de cette famille nous peint le caractère de nos gens de France tels que nous les rêvons, nous Canadiens, qui avons gardé tant d'affection pour les Français dont nous connaissons la politesse et l'urbanité. Nous avons conservé de cette famille un des plus beaux souvenirs de notre voyage.

Un autre Français y est aussi établi depuis plusieurs années. C'est M. Kappe, qui paraît être un esprit cultivé, et qui a souvent écrit dans le "Nord" des articles très bien pensés. Comme monsieur était absent, nous n'avons pu le voir à notre passage.

L'endroit où est situé le village a un cachet tout à fait militaire, et la nature semble lui avoir donné une ressemblance avec ces villes fortifiées de murs en terre et de fossés, à la Vauban. De chaque côté de la rivière, qui y fait angle presque droit, des collines s'élèvent graduellement jusqu'à des montagnes d'une assez grande hauteur pour

protéger la plaine où ce village est assis. Les rues sont larges et les maisons bien bâties, avec toits français; plusieurs ayant balcons, galeries, châssis saillants, etc. L'église, qui domine le village, est adossée à une haute montagne dont elle se détache artistiquement. Le curé de la paroisse est aussi missionnaire à la Conception; c'est le Rév. Père Leblanc, jésuite, qui semble prendre son rôle à cœur. Dans ses heures de loisir il travaille comme un colon. Il prend la pioche et le râteau et cultive son jardin qu'il a embelli d'une palissade faite de ses mains. Son presbytère est d'une simplicité évangélique. Quand il a plus de deux visiteurs, il leur offre de bons bancs qui peuvent en asseoir dix. Il est muni de bons calumets de paix. Si je me rappelle bien il fume lui-même. Les fumeurs seront consolés d'apprendre qu'un de leurs caprices est partagé par un jésuite. Si, au moins, il avait du bon tabac! Car quelquefois, dans ces endroits, le missionnaire est obligé de fumer pour apaiser la faim, — et aussi pour ne pas se laisser manger par les moustiques. Dommage qu'on ne puisse pas faire une fricassée de ces petites bêtes qui rendraient ainsi à César ce qu'elles prennent à César. Quoiqu'il en soit le Père Leblanc se porte bien, et il ne changerait pas sa place pour un évêché. Qu'est-ce que je dis là! Comme si un évêque n'avait qu'à confirmer!! Mais la Chute aux Iroquois pourrait bien, plus tard, devenir le siège d'une évêché. Ah! quelle belle place!!!

J'y ai rencontré un homme que je n'avais pas vu depuis dix ans, alors que j'étais magistrat de district, et qui, maintenant, tient un hôtel à la Chute, et un très bel hôtel. Il se nomme Marinier, mais son véritable nom est Ermatinger, ou quelque chose en allemand comme ça.

Ce petit homme — car il est petit — s'était établi, il y a plusieurs années, dans le canton d'Arundel, à proximité de protestants, qui lui faisaient la guerre, comme toujours quand ils sont en force. Il était alors seul de Canadien, et il se défendait comme un brave, avec son père qui ne craignait rien. Ils ont été souvent obligés d'en venir aux mains, et dans leurs déboires ils venaient se plaindre au magistrat du district de Terrebonne. C'est ainsi que je l'ai connu. J'ai été heureux d'apprendre de lui qu'il avait fait enfin triompher la justice, et que ses adversaires avaient été obligés de reconnaître ses droits.

Il y a à la Chute un M. Buck, venu de Ste-Anne-des-Plaines, et petits-fils d'un ex-député de Terrebonne. Il tient là un magasin général. M. Buck est un homme intelligent qui s'enrichit rapidement, et surtout sûrement, parce que c'est un très honnête homme. Aussi, est-il à la tête des bonnes œuvres de sa localité, et soit en conseil, soit en marchandises, il rend d'immenses services à ses concitoyens.

(A continuer)

PASCALÉ ⁽¹⁾

XIX.—(Suite.)

—C'est ici, dit Serge, que Marie Stuart a débarqué en 1548 pour venir se fiancer au Dauphin de France.

—Pauvre reine, pauvre femme ! dit M^{me} de Rochemais, toujours apitoyée par les infortunes des princesses belles et malheureuses.

—Pauvre chère chose ! elle avait un cœur très excitable et une beauté illustre, reprit missis Grenville en soupirant. Les hommes sont détestables de l'avoir ainsi tourmentée.

—Mais, tante chère, ces pauvres hommes... elle leur a bien rendu ; combien en a-t-elle aimé, épousé, fait tuer ? Dites le nombre, tante chère.

—Oh ! mon lys royal, vous êtes un cœur plein d'insensibilité !

Le lendemain matin, comme le déjeuner touchait à sa fin, un concert étrange éclata soudain derrière les fenêtres aux petits carreaux verdâtres. On courut regarder ce que ce pouvait bien être ; une foule de gens aux chapeaux enrubannés tourmentaient à l'envi plusieurs binious, un antique violon au son aigrelet, deux trompettes datant peut-être du règne d'Anne la Bonne, et jusqu'à un vieux serpent d'église. Aucun de ces instruments n'allait en mesure, ce qui donnait pour résultat une épouvantable cacophonie ; M. Validiraz en personne se présenta fort endimanché, saluant jusqu'au sol.

—Que signifie ce tapage extraordinaire ? demanda le baron avec un peu de hauteur.

—Monsieur, mesdames, ce sont les gens de la ville qui viennent saluer Son Altesse royale avant son départ ; il y a même des jeunes fillettes en blanc qui sollicitent l'honneur de lui offrir un bouquet.

—Très bon, répondit Gwendoline avec majesté. Faisez entrer les petites personnes.

Tout le monde se rangea derrière elle, à l'exception de Pascale, qui haussa les épaules et se retira tout au fond de la pièce.

C'était Validiraz lui-même qui avait surnoisement organisé cette petite manifestation, destinée à jeter un certain éclat sur son modeste hôtel.

(1) Voy. le *Correspondant* du 25 février 1886.

Les fillettes s'avancèrent, terriblement intimidées, toutes droites dans leurs jupes empesées et bouffantes ; l'une d'elles tenait une énorme gerbe de fleurs qu'elle offrit à la prétendue princesse. Celle-ci la prit avec bonté et, d'un geste noble, la remit à Serge, transformé ainsi en chambellan, puis Gwendoline adressa en anglais du roi un petit discours aux fillettes, d'autant plus émerveillées qu'elles n'eurent garde d'en comprendre un traître mot. Son Altesse daigna ensuite baiser au front celle qui lui avait présenté le bouquet, et glissa dans sa main brunie quelques pièces d'or. Ravies, les enfants se retirèrent en faisant de gauches révérences pour aller sauter de joie derrière la porte. Le concert continuait à faire rage dans la rue.

Serge ouvrit la fenêtre et s'adressant aux assistants :

—Ma royale maîtresse vous remercie de cette délicieuse aubade, qui lui est un sensible témoignage de l'hospitalière réception des habitants de Saint-Pol. Mais elle désire que son incognito ne soit point trahi et vous prie d'aller boire à sa santé.

Ce disant, il lança à toute volée quelques poignées de monnaie, qui furent ramassées au milieu des cris de joie. Gwendoline s'avança, fit de la main un salut gracieux, accueilli par des vivats formidables. Serge n'eut que le temps de refermer la fenêtre pour s'abandonner au fou-rire qui gagnait toute la compagnie.

—J'avoue, dit Pascale avec une certaine aigreur, que je ne saurais ni m'associer à cette feinte ridicule et déplacée, ni comprendre une manifestation d'un ordre aussi bizarre, ayant pour but de singer les personnes royales et d'oublier par conséquent le respect qui leur est dû.

—Tout en partageant en principe à un certain degré votre manière de voir, ma fille, je dois convenir que miss Mountmoreux a vraiment fort-grand air et qu'elle a joué son rôle comme une personne de noble extraction.

Malgré ce blâme et ce compliment, les deux jeunes filles, Serge, sa mère, Mme de Rochemais et missis Grenville enchantée, ne pouvaient arrêter les éclats de leur gaieté.

Les voitures attelées, on partit pour Morlaix. Pascale et son père avaient repris leur place dans le landau, fort satisfaits, en somme, de leur journée de la veille. Gwendoline et Serge, laissant à Saint-Pol leurs chevaux de main, montèrent dans la seconde voiture, avec missis Grenville. Floriette eût bien désiré rester avec eux, mais sa sœur s'y opposa, malgré la grand'mère, qui trouvait cela tout simple, et n'y voyait nul inconvénient.

—Il me semble préférable que ma sœur reste avec nous, et vous laisse occuper le fond de l'autre voiture, où vous serez beaucoup mieux, chère madame.

—Floriette, dit le baron, du moment où votre sœur désire qu'il en

soit ainsi, je ne saurais comprendre que vous fassiez à sa volonté la plus légère objection.

La jeune fille se tut, mais au fond elle éprouvait un vif regret de ne pas être dans la même voiture que sa grand'mère, Serge et son amie. Avec eux, on pouvait parler, rire librement, tandis qu'auprès de son père et de sa sœur, au visage sévère, une certaine contrainte pesait toujours sur elle. Mais, grâce à son charmant caractère, jamais les contrariétés n'altéraient l'humeur égale, douce et gaie qu'elle tenait de sa grand'mère.

XX

Cette partie de la route de Morlaix est extrêmement pittoresque et variée d'aspect. Les chevaux allaient lentement afin de permettre d'admirer à loisir la splendeur des paysages, et savourer tout à l'aise le plaisir de cette charmante excursion. Les deux voitures marchaient de front, quand la largeur de la route le permettait ; on riait, on plaisantait Gwendoline, Serge affectait de lui parler avec une profonde déférence ; Floriette l'appelait : Gracieuse Altesse. Missis Grenville finissait par se convaincre que " sa délicieuse " était presque une véritable princesse d'Angleterre.

Une jolie petite rivière dessinait son cours dans le fond de la vallée, après avoir traversé un hameau pittoresquement situé.

— Quel est le nom de cet endroit ? demanda M. de Trémazan. Il est vraiment fort bien posé sur cette rivière.

Serge consulta la carte de l'état-major, pliée en petit carré sur le siège auprès de lui.

— C'est Penzé. Son cours d'eau est navigable pendant 8 kilomètres.

— Un grand fleuve ! si nous nous y arrêtons un moment ? ces dames feraient quelques pas pour se délasser ; le site est charmant, en vérité, charmant, n'est-il pas vrai ? Pascale, vous m'approuvez, je l'espère. Oui ? alors descendons.

La proposition fut acceptée avec enthousiasme, et l'on arrêta les voitures. En descendant, on trouva le village rempli d'une foule de paysans qui circulaient avec animation, et parlaient en français, en breton, gesticulant avec vivacité, dans leurs costumes pittoresques.

Le baron donna le bras à Pascale, et les voyageurs, curieux de jouir du coup d'œil nouveau pour eux, se trouvèrent au bout d'un moment séparés par la foule en plusieurs groupes.

Suivant l'impulsion de sa vivacité ordinaire, Floriette courait en avant, suivie de près par Gwendoline, puis par Serge, qui ne les perdait pas de vue. La foule devenait plus compacte près du pont qui

traverse la rivière de Penzé ; un instant, le petit groupe se trouva resserré, isolé du reste de la compagnie.

Bretons et Bretonnes, les vieux et les jeunes, paraissaient fort gais, fort animés, s'accostaient avec des exclamations, des cris, des rires. Tous portaient le costume national aux couleurs éclatantes, belles filles aux coiffures élevées et bizarres, beaux et robustes gars parés de gilets et de bragoudibras couverts de grelots, de galons historiés, de broderies aux nuances rappelant les tissus d'Orient.

Le pont transformé en promenade offrait le plus original coup d'œil ; assises de chaque côté sur le parapet assez élevé, une quantité de jeunes filles coquettement attifées causaient, riaient, babillaient et caquetaient comme les habitants d'une immense volière à ciel ouvert ; les gars défilaient lentement devant elles en rangs pressés, et les œillades ne chômaient point, échangées avec entraînement, tout comme entre gens de ville. Au milieu, les gens d'âge, également revêtus d'antiques costumes d'autrefois, endimanchés comme pour les grandes cérémonies, circulaient à petits pas, regardant aussi les jeunes filles, échangeant des bonjours et des signes de connaissance.

—Oh ! que c'est donc joli, curieux, original ! s'écria Floriette, ravie. C'est donc la fête du pays ? Que font là toutes ces beautés ainsi attifées, assises sur le bord du pont comme des rangées de tulipes ?

Serge questionna un vieux paysan, tout bruni et ridé, qui promenait sur la foule des petits yeux émerillonnés, bordés de rouge, la tête abritée dans un immense feutre qui avait bien dû participer aux guerres de Vendée.

—Ça, monsieur, c'est la foire aux mariages, qui se tient tous les ans en par ici. Les jeunes *pennerez* viennent de tous côtés pour trouver des époux.

—Qu'appellez-vous des *pennerez* ?

Le vieux parut étonné de cette profonde ignorance.

—Ça, ma gente demoiselle, c'est les filles qu'ont une dot. Elles viennent, bien habillées, s'asseoir sur les bords du pont de Penzé, un fameux pont ! Et les galants à qui elles conviennent leur y tendent la main pour en descendre. Si elles la prennent, c'est signe qu'elles en veulent bien. Les vieux disent leur *amen* ; alors on s'accorde et on fait la noce sans traîner.

—Drôle de coutume ! dit Floriette en éclatant de rire. Je vais voir si je trouverai un mari de cette manière, moi aussi...

—Oh ! prenez gâde, chère, si quelque paysan parlait à vous... observa la sage et aristocrate Gwendoline.

—Ce serait très amusant, Gwendola.

Et la jeune fille, avec sa spontanéité ordinaire, courait le long du

parapet jusqu'à ce qu'elle trouvât une place libre. Aussitôt elle y sauta avec la légèreté d'un oiseau et s'y installa triomphalement.

Un silence, un mouvement d'étonnement se produisit dans la foule : tous les yeux se fixaient sur elle. Enchantée de son escapade, ravie de son audace, elle riait, et ses yeux malins lançaient des éclairs de joie. Un jeune paysan breton, très curieusement vêtu d'un costume qui devait remonter au règne du roi Gradlon, de haute taille, et paraissant un peu animé par le cidre et l'excitation de la fête, s'approcha d'elle et lui dit en breton quelques mots qu'elle ne comprit pas.

Se voyant soudain isolée des siens, restés pris dans la foule, Floriette eut un moment de peur. Elle voulait descendre et n'osait s'élançer, quand Serge arriva juste à temps pour repousser assez rudement le grand gars breton qui laissa échapper un sourd jurément, et pour tendre la main à la jeune fille, cette fois, très effrayée. S'il ne l'eût soutenue dans ses bras, elle serait certainement tombée.

—Ma... ma chère !... mademoiselle, dit-il enfin tout inquiet, que vous êtes imprudente ! Vous pouviez tomber et vous blesser gravement. Et ce grand drôle qui vous parlait si familièrement...

Dans ces mots rapides, entrecoupés, elle sentit une telle tendresse, une telle crainte jalouse et inquiète, que tout émue et surprise, la jeune fille restait immobile, appuyée sur ce cœur dont elle sentit un instant les battements pressés. Tout près de son visage, elle vit briller le regard de Serge, qui trahit sa pensée intime, tout entière.

—Il t'aime ! cria une voix joyeuse tout au fond de son cœur. Cette scène s'était passée avec la rapidité de l'éclair.

Soudain une main nerveuse l'arracha des bras de Serge.

—Il faut que vous soyez folle, Floriette, cria Pascale, les dents serrées, blême de colère. Une de Trémazan, se donner ainsi en spectacle... Vous jeter à la tête des gens... Ignorez-vous donc les coutumes de ce pays ? Il faut vraiment que vous soyez folle... vous ne comprenez donc pas l'énormité de votre... de votre...

Elle-même ne trouvait plus ses paroles, ne savait plus ce qu'elle disait, tant la colère et la jalousie troublaient son malheureux cœur.

—Ma sœur !... ma sœur !... balbutiait Floriette confuse, comprenant enfin à quoi Pascale faisait allusion, mais ne voyant rien au-delà de la gronderie de sa sœur.

De loin, Pascale avait vu toute la scène, sans entendre les paroles qui l'avaient précédée et amenée. Oubliant son infirmité, elle avait brusquement quitté le bras de son père, stupéfait, pour courir vers Floriette, emportée par un mouvement d'une violence extraordinaire chez elle, toujours si réservée, si contenue dans l'expression de ses moindres sentiments.

Pendant ce temps, les curieux s'amassaient autour d'eux ; le grand

Breton, furieux d'avoir été bousculé devant les rieuses *penneres*, agitait d'immenses bras comme pour saisir Serge, qui eut beaucoup de peine à faire sortir ses compagnes de la foule grondeuse et mécontente.

Toutes tremblantes, elles remontèrent vite dans les voitures qui partirent au grand trot des solides postiers.

Missis Grenville était persuadée que sa " très belle " avait couru d'effroyables dangers : très émotionnée, elle eut l'à-propos de se trouver mal, ce qui amena la plus heureuse diversion dans la situation fort tendue. Gwendoline lui prodigua ses soins, tandis que Pascale, un mouchoir sur le visage, demeurait sombre et silencieuse, blottie dans un coin du landau.

Inquiète, bouleversée, heureuse et troublée, la pauvre Floriette s'était assise aux pieds de sa grand'mère ; la tête cachée dans la robe de l'excellente femme, elle laissait chanter en elle l'oiseau charmant qui répétait : " Il t'aime, il t'aime " avec des modulations enchanteresses, toutes nouvelles pour son jeune cœur. La généreuse enfant n'avait pas compris l'émotion terrible que trahissaient le geste, les paroles de Pascale ; elle avait mis l'emportement de sa sœur, sa brusquerie étrange, sur le compte de sa sévérité habituelle. Jamais elle ne lui en gardait rancune, sachant bien que la pauvre Pascale, que du reste elle aimait tendrement, avait droit à plus d'égards et d'indulgence encore à cause de sa situation particulière d'infirme et de déshéritée. Personne, du reste, à l'exception de Serge, n'avait pu entendre les paroles dites, ni se rendre compte de cette scène si rapide. Lui-même, tout occupé de protéger Floriette, avait-il deviné ? A voir son visage impassible, rien ne le faisait supposer.

XXI

On était remonté en toute hâte, au hasard, dans les voitures. Par bonheur, le baron se trouvait avec M^{me} Valrède et Serge dans la seconde petite calèche. Cela permit à Pascale de se remettre sans inquiéter son père, et sans être obligée de donner aucune explication. On put ainsi délayer discrètement le corset blindé de missis Grenville, sans que ses légitimes sentiments de pudeur anglaise fussent alarmés par la présence des messieurs. La pauvre dame avait peine à se remettre de la terrible frayeur éprouvée à la vue de cette foule menaçante. Xénie interrogeait son fils du regard, un instinct secret lui disant qu'il valait mieux ne point questionner. Elle aussi s'était vue bousculée par les Bretons endimanchés, puis brusquement hissée dans la voiture, tandis que son fils malmenait quelques " gars " sans nullement en deviner la cause.

Mais le baron demanda à Serge :

—Que s'est-il donc passé, cher monsieur ? Avons-nous donc troublé ces gens dans leur réunion, et couru quelque danger au milieu d'eux ? Il m'a semblé que leur air devenait menaçant, et que leurs façons, déjà nativement enclines à la grossièreté, devenaient tout à fait incorrectes.

Le jeune homme répondit simplement que ces dames s'étaient trouvées, sans bien s'en rendre compte, en présence d'une foule composée de paysans un peu trop animés, égayés par le cidre bu en l'honneur de la fête du village ; il avait jugé prudent de les presser de partir. Mais la mère connaissait trop bien le visage de son fils pour ne point deviner qu'il passait quelque chose de grave sous silence ; un pli se creusait entre ses deux sourcils et par moments ses yeux gris lançaient des éclairs.

Toute la compagnie arriva bientôt à Morlaix, moins gaie, moins animée que le matin. La traversée de cette petite rivière, le simple passage de ce pont, avaient suffi pour amener chez les uns le trouble et l'amertume, chez les autres la joie et le bonheur, et changer ainsi complètement la disposition de leurs pensées.

Un événement minime, très peu de chose, un rien, suffit souvent dans la vie pour que, d'un instant à l'autre, bonheur ou douleur entrent dans nos âmes et les viennent bouleverser sans merci. C'est la nuée dont le flanc s'ouvre, apportant l'orage, le souffle léger qui détache la fleur de sa tige, la vague qui nous saisit et nous entraîne au loin. A chacun il est dû, ce moment où l'on sent que l'on aime et que l'on souffre ; on vit ou l'on meurt de cette souffrance inéluctable, et c'est la vie, toujours, toujours pareille qui vous enroule, inexorable, dans sa courroie sans fin.

A Morlaix, comme à Saint-Pol, tout se trouva préparé pour recevoir les voyageurs à l'hôtel des Armes de Bretagne. Prétextant un peu de fatigue, Pascale ne descendit point assister au dîner et se fit servir dans sa chambre.

Pendant tout le repas, rien dans l'air ni dans les manières de Serge ne trahit la moindre préoccupation, ce qui permit à Floriette de se remettre de son trouble. Elle éprouvait comme une crainte et un désir de rancontrer son regard et, sans affectation, évitait de lui parler. Mais, de son côté, il paraissait fort occupé de veiller à ce que personne ne manquât de rien, et prit même un soin tout particulier de Gwendoline et de missis Grenville. Après le dîner, cette dernière se retira pour aller noter ses impressions sur son livre de bord.

“ Quelle journée, Dieu me bénisse ! De plous en plous, je suis pré-occupée d'expérimenter mes sentiments... Cette M. Serge est un jeune homme charmante... trop beaucoup charmante pour mon cœur in-

quiétude. Il est beaucoup aimable avec ma chère royale nièce qui est une Junon dans sa beauté, une Minerva dans son caractère...enfin un véritable cygne d'Angleterre ! Mais puis-je ne pas redouter que, à travers de ma nièce, il ne vise ma cœur, comme le trappeur canadien il vise à travers les branches favorables l'oiseau fragile ou l'innocent zibeline sans défiance aucune en sa sécurité profonde ? Nô !... je serai fôte, très fôte contre les disorders qui menacent moi. Quand je pensé que tantôt, dans cette émeute terrible, il a toute seule fait une forteresse de son loui-même pour nous protectionner contre ces hommes paysans sans aucune délicatesse pour des ladies... et des ladies anglaises ! ce delightful jeune homme il m'a précipitée de monter dans le landau dear me !... j'ai sauté électriquement dans la voiture, et j'y ai tombée évanouie en suppliant pour le flacon avec mes selts, mes selts ! cette voyage est réellement délicieuse... Indeed... j'aime les émotions françaises. ”

Le lendemain matin, Pascale ne parut pas non plus au déjeuner ; le baron pria qu'on l'excusât, disant qu'elle était allée visiter les Carmélites ; se sentant souffrante, fatiguée, elle renonçait au plaisir du retour par mer sur le yacht ; elle l'avait donc chargé d'offrir tous ses regrets, toutes ses excuses à M^{me} Valrède.

Oh ! père, quel dommage ! Pascale ne m'a pas parlé de cela ce matin quand je suis allée lui dire bonjour.

—C'est avec moi qu'elle devait en parler, ma fille. Nous avons décidé de revenir par le chemin de fer jusqu'à Brest, où l'on viendra nous chercher en voiture. Je vous emmène, votre sœur peut désirer recevoir vos soins, et votre grand'mère, je pense, ne peut qu'approuver cette décision.

—Mais, mon cher fils... commença M^{me} de Rochemais, un peu froissée que l'on disposât ainsi d'elle et de Floriette.

—Je n'ai point douté un faible instant, madame, que vous ne fussiez la première à désirer que ma fille aînée, dont la santé est si délicate, fût entourée de tous les soins auxquels elle a certes droit, plus que personne ! n'étant point parmi les privilégiées de ce monde... répliqua M. de Trémazan d'un ton poli, mais absolu ; la mère de Lamartine prenait un air impératif et menaçant.

M^{me} de Rochemais ne répondit rien, mais elle rejeta vivement sa boucle blanche en arrière, signe de son évidente contrariété.

—Permettez-nous, dit M^{me} Valrède, de vous exprimer tous nos regrets et de vous prier d'insister encore auprès de M^{lle} de Trémazan ; le bateau de mon fils est aménagé de manière à ce que les dames y jouissent d'un confort parfait.

—Je me joins à ma mère, monsieur, pour vous supplier de nous

laisser ces dames, si nous n'obtenons rien de plus, dit Serge, en désignant M^{me} de Rochemais et Floriette.

—Oh ! je vous prie beaucoup ! cher monsieur, insista Gwendoline, laissez-moi ma chère petite chose, ma chérie Floriette...

—Ma fille désire la compagnie de sa sœur ; je ne saurais l'en priver, malgré mon désir d'être agréable à M^{me} Valrède ainsi qu'à vous, ma belle.

Serge ne dit plus rien, mais sa mère le vit fermer et rouvrir la main d'un geste nerveux, à plusieurs reprises.

—Eh bien, dit Gwendoline avec une grande politesse, M^{me} Valrède nous excusera, ma tante et moi, mais nous devons aussi accompagner Pascale, cette pauvre chère, si elle est souffrante.

Fort heureusement, le baron déclina cette offre courtoise d'une façon absolue, car Serge, qui pressentait vaguement d'où partait le coup, avait peine à dissimuler sa déception et son mécontentement.

Les yeux à terre, Floriette se tenait silencieuse près de sa grand-mère.

—Nous prendrons le train dans une heure, ajouta le baron.

Puis-il se mit à remercier vivement M^{me} Valrède et son fils, pour sa famille et pour lui-même, de tout le plaisir que leur avait causé cette charmante excursion. Selon toute évidence, M. de Trémazan était de la plus entière sincérité dans ses façons d'agir, et ne doutait nullement que la santé seule de Pascale ne l'eût obligée à un retour aussi prompt.

On se dit donc au revoir de la façon la plus courtoise. Le canot du yacht vint prendre les quatre passagers, et Floriette eut le crève-cœur de les voir rejoindre le coquet bâtiment tout pavoisé, qui se balançait au loin. La pauvre enfant ne dit rien d'abord, mais quand son père fut sorti pour aller quérir Pascale aux Carmélites, elle se blottit dans les bras de sa grand-mère, fondant en larmes.

—Eh bien, eh bien, qu'y a-t-il, ma chère mignonne ? dit la grand-mère tout inquiète, car le caractère si égal, si gai de Floriette ne l'avait guère habituée à de semblables explosions.

—Rien, rien... bonne grand-mère, c'est que... je m'étais promis tant de plaisir de cette partie en bateau... Je suis bien enfant, je le sais, mais j'aime à m'amuser...

—Oui, ma pauvre chérie ! Et si je te disais : moi aussi, je m'en promettais grande distraction... Certes, c'est un peu égoïste de la part de Pascale, et même de ton père... Ils auraient bien pu te laisser aller avec ces dames : je suffisais parfaitement pour rester auprès de Pascale.

—Ma pauvre sœur... tu sais bien, grand-mère bonne, il est triste de sentir à chaque instant qu'elle n'est pas *comme les autres* ; je ne songe pas assez à cela, j'ai tort !

—Mieux vaut prendre les choses ainsi, mignonne, avec la généreuse bonté de ton cœur. Allons, essayons vite nos petits saphirs, qu'on ne se doute de rien ; nous serions grondées. Et puis, vois-tu, il y a de plus grands malheurs dans la vie...

C'est à l'aide de cette douce philosophie qu'elle tâchait de consoler sa petite-fille ; mais, au fond, cette dernière s'étonnait de sentir qu'elle souffrait de quelque autre chose d'inconnu, plus que de la simple privation d'une agréable distraction. Il lui semblait qu'il se faisait en elle un secret déchirement, dans un recoin obscur et ignoré de son cœur. En regardant le yacht s'éloigner, coiffé de son blanc panache de fumée, elle se figurait voir Serge debout sur le pont, près du petit escalier à claire-voie, lui tendre la main pour l'aider à monter. Un soupir de profond regret gonflait son sein, sous sa robe de laine bleu-sombre qui enveloppait si simplement ses formes gracieuses. C'était Gwendoline qui lui avait rapporté d'Angleterre ce joli costume de voyage. Serge lui-même lui en avait fait compliment. Bonne Gwendola ! elle aussi devait regretter de ne point finir ensemble cette excursion si bien commencée. En elle-même M^{me} Rochemais voyait arriver l'automne avec une certaine satisfaction, car elle pensait à son départ annuel pour Paris, avec sa chère et bien-aimée fillette.

PIERRE GAEL.

(*A suivre.*)